



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TERRITOIRE DE BELFORT

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°90-2018-064

PUBLIÉ LE 29 DÉCEMBRE 2018

Sommaire

ARS Bourgogne Franche-Comté

90-2018-12-21-006 - Arrêté ARSBFC/DCPT/2018-019 fixant la liste des membres du conseil territorial de santé du Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté en date du 21 décembre 2018 (6 pages)

Page 3

DDT90

90-2018-12-21-005 - Arrêté N° DDTSEEF-90-2018-12-21 du 21 décembre 2018 prescrivant des battues administratives au sanglier sur les communes d'Andelnans, Sevenans, Meroux et Moval (4 pages)

Page 10

Préfecture

90-2018-12-12-010 - Arrêté accordant la médaille d'honneur du travail promotion du 1er janvier 2019 (34 pages)

Page 15

90-2018-12-28-001 - Arrêté conférant le titre de maire honoraire à Mme Nelly WISS ancien maire de Dorans (1 page)

Page 50

90-2018-12-27-001 - Arrêté fixant pour l'année 2019 la liste des journaux habilités à publier les annonces judiciaires et légales et à recevoir les appels à candidatures des SAFER, dans le Territoire de Belfort (2 pages)

Page 52

90-2018-12-26-001 - Arrêté mettant fin à l'exercice des compétences du syndicat mixte d'aménagement et de gestion de la zone d'activité de l'Aéroparc (SMAGA) (3 pages)

Page 55

90-2018-12-21-007 - arrêté portant annulation d'une subvention attribuée au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2018 (2 pages)

Page 59

90-2018-12-21-008 - arrêté portant attribution d'une subvention au titre de la DETR pour l'année 2018 (4 pages)

Page 62

90-2018-12-26-003 - Arrêté portant autorisation d'équipement d'un véhicule de feux bleus de catégorie B pour la société EURL WIART de BELFORT (2 pages)

Page 67

90-2018-12-26-002 - Arrêté portant modification des statuts du syndicat mixte interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA) - Retrait de la compétence "eau" (3 pages)

Page 70

90-2018-12-28-002 - modifiant l'arrêté n°90-2018-12-21-002 du 21 décembre 2018 portant création de la commune nouvelle de Meroux-Moval et prononçant la dissolution du syndicat intercommunal de gestion multiple de Meroux et Moval (4 pages)

Page 74

ARS Bourgogne Franche-Comté

90-2018-12-21-006

Arrêté ARSBFC/DCPT/2018-019 fixant la liste des membres du conseil territorial de santé du Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté en date du 21

*Arrêté ARSBFC/DCPT/2018-019 fixant la liste des membres du conseil territorial de santé du
Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté en date du 21 décembre 2018*

**Arrêté n° ARSBFC/DCPT/2018-019
fixant la liste des membres du conseil territorial de santé du Pôle Métropolitain Nord
Franche-Comté en date du 21 décembre 2018**

Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.1434-9, L.1434-10, L.1434-11, R1434-33 ;

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment son article 158 ;

Vu le décret en date du 8 décembre 2016 portant nomination de M. Pierre PRIBILE, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté ;

Vu le décret n°2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

Vu l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

Vu l'arrêté ARS-BFC/DG/2016/001 du 27 octobre 2016 relatif à la définition des territoires de démocratie sanitaire de la région Bourgogne France Comté

Vu l'arrêté ARS-BFC/DG/2017-021 du 17 novembre 2017 complétant la liste des membres du conseil territorial de santé de l'Aire Urbaine Belfort Montbéliard Héricourt

Vu l'arrêté Préfet du Doubs 2016-0901-001 portant création du pôle Métropolitain Nord Franche-Comté

Vu l'arrêté modificatif Préfet du Doubs 25-2017-04-07-004 portant modification de la constitution du pôle métropolitain Nord Franche-Comté

Considérant les propositions de désignation faites par les différents organismes et instances représentatifs des différents collèges, en application des dispositions de l'article R1434-33

Considérant les réponses reçues dans le cadre de l'appel à candidature organisé par l'ARS Bourgogne Franche Comté, publié le 10 novembre 2016 sur le site internet de l'agence, en application des dispositions de l'article R1434-33

ARRETE

Article 1^{er}: Le conseil territorial de santé du département de l'Aire Urbaine Belfort/Montbéliard/Héricourt prend la dénomination de conseil territorial du Pôle Métropolitain Nord Franche Comté. Il comprend 50 membres répartis en quatre collèges plus deux personnes qualifiées.

Article 2 : L'article 2 est modifié comme suit :

1° - collège des professionnels et offreurs des services de santé (vingt-huit membres)

a) Six représentants des établissements de santé

- **Trois** représentants des personnes morales gestionnaires de ces établissements désignés sur proposition de la fédération qui les représente

Titulaire : M. Loïc GRALL, FEHAP, Fondation Arc en Ciel

Suppléance : M. Arnaud REMOND, FEHAP, AHBFC

Titulaire : M. Pierre ROCHE, FHF, CH HNFC

Suppléance : Mme Marlène TECHER, FHF, CHSLD Le Chênois

Titulaire : M. Pierre-Etienne MERCIER, FHP, Clinique Privée de la Miotte

Suppléance : *en cours de désignation*

- **Trois** présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement, désignés sur proposition de la fédération qui les représente

Titulaire : Mme le docteur Sonia SPARAPAN-CAMELOT, FEHAP, CMRP « Bretegnier »

Suppléance : Mme le docteur Françoise SCHNEIDER, FEHAP, Association hospitalière Bourgogne-Franche-Comté

Titulaire : Mme le docteur Anne Sophie DUPOND, FHF, CH HNFC

Suppléante : Mme le docteur Arlette HANS, FHF, CHSLD « Le Chenois »

Titulaire : *en cours de désignation*

Suppléance : *en cours de désignation*

- b) Cinq** représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au 1 de l'article L 312-1 et à l'article L 344-1 du code de l'action sociale et des familles répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnels âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées, désignés sur proposition des groupements et fédérations représentatifs des institutions sociales et médico-sociale

Titulaire : M. Frédéric BREUZARD, SYNERPA

Suppléance : M. Christophe FABRE, SYNERPA

Titulaire : M. Jean-Baptiste DE VAUCRESSON, NEXEM

Suppléance : M. Luc GUINCHARD, NEXEM

Titulaire : Mme Muriel SCHNELL, FEHAP, IME APF

Suppléante : Mme Lucille GRILLON, FEHAP, EHPAD de la Miotte

Titulaire : M. François MARTI, URIOPPS, Fondation Arc en Ciel

Suppléance : M. Bernard MAIRE, URIOPPS, Association les Bons Enfants

Titulaire : M. Philippe FLESCH, ANPAA

Suppléante : Mme Valérie BERTON, ANPAA

- c) Trois** représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité, désignés à l'issue d'un appel à candidatures organisé dans les conditions fixées par le directeur général de l'agence régionale de santé

Titulaire : Mme Sabrina ANCEL, IREPS BFC

Suppléance : *en cours désignation*

Titulaire : M. Thierry NOVELLI, FNARS

Suppléance : *en cours de désignation*

Titulaire : Mme Carole COINTET-JUSSIAUX, ASEPT FCB, MSA

Suppléance : *en cours de désignation*

d) Six représentants des professionnels de santé libéraux

- **Trois** médecins libéraux désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé sur proposition conjointe des unions régionales des professionnels de santé

Titulaire : Docteur Pierre BOBEY

Suppléance : *en cours de désignation*

Titulaire : Docteur Thierry DI BETTA

Suppléance : *en cours de désignation*

Titulaire : Docteur Luc GRIESMANN

Suppléance : *en cours de désignation*

- **Trois** représentants des autres professions de santé, désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé sur proposition conjointe des unions régionales des professionnels de santé.

Titulaire : Mme Sylvie BADIQUE, URPS Infirmiers

Suppléance : M. François SCHAR, URPS Pharmaciens

Titulaire : Mme Cécile DIDIER, URPS Orthophonistes

Suppléance : Mme Mauricette GRISEZ, URPS Infirmiers

Titulaire : M. Eric VURPILLOT, URPS Masseurs-Kinésithérapeutes

Suppléance : Mme Laurianne SAULNIER-PELTEY, URPS Pédicures Podologues

- e) Un** représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire de santé, désigné par une organisation qui les représente

Titulaire : *en cours de désignation*

Suppléance : *en cours de désignation*

- f) Cinq** représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :

« des centres de santé, maisons de santé et réseaux désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé, sur proposition des organisations qui les représentent »

« des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires

« des communautés psychiatriques de territoire désignés à l'issue d'un appel à candidature organisé dans des conditions fixées par le directeur général de l'agence régionale de santé »

Titulaire : Docteur Benoît RABIER, ACORELI

Suppléance : *en cours de désignation*

Titulaire : Docteur Saâdja BERREGAD, FEMASAC, centre de santé Léon BLUM

Suppléance : *en cours de désignation*

Titulaire : Docteur Marcel BEURET, FEMASAC, MSP Montenois

Suppléance : Mme Sophie MILLOT, FEMASAC

Titulaire : *en cours de désignation*

Suppléance : *en cours de désignation*

Titulaire : *en cours de désignation*

Suppléance : *en cours de désignation*

- g) **Un** représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile, désigné par le directeur général de l'agence régionale de santé sur proposition de la FNEHAD

Titulaire : Mme Christelle SORIA-CLERC, HOSPITALIA MUTUALITE HAD

Suppléance : *en cours de désignation*

- h) **Un** représentant de l'ordre des médecins, désigné par le président du conseil régional de l'ordre ou, le cas échéant, sur proposition conjointe des présidents des conseils régionaux de l'ordre du ressort de l'agence régionale de santé

Titulaire : Docteur Christian DUC

Suppléance : Docteur Jacqueline TYRODE

2° - collège des usagers et associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé (dix membres)

- a) **Six** représentants des usagers des associations agréées au niveau régional ou, à défaut, au niveau national, conformément à l'article L 1114-1, désignés à l'issue d'un appel à candidatures organisé dans des conditions fixées par le directeur général de l'agence régionale de santé

Titulaire : Mme Marie –Jo BITTARD, UNAFAM

Suppléance : *en cours de désignation*

Titulaire : *en cours de désignation*

Suppléance : *en cours de désignation*

Titulaire : Mme Monique SARRAZIN, APAJH Territoire de Belfort

Suppléance : *en cours de désignation*

Titulaire : M. François LEBEAU, SESAME Autisme BFC

Suppléance : *en cours de désignation*

Titulaire : M. Jean Marcel MILLET, ARUCAH

Suppléance : M. Christian MOREL, ARUCAH

Titulaire : Mme Gisèle LERCH, Association Vivre Comme Avant

Suppléance : M. Arnaud LITZLER, Ligue contre le Cancer

- b) **Quatre** représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées, sur proposition du ou des conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie du ressort du conseil territorial de santé

Titulaire : M. Michel GAY, CFDT, représentant des Personnes Agées

Suppléance : M. Francesco MEROTTO, CFDT, représentants des Personnes Agées

Titulaire : Mme Jacqueline MICHEL, CFDT, représentant des Personnes Agées

Suppléance : M. Michel BURTEAUX, CFDT, représentant des Personnes Agées

Titulaire : M. Gilbert GENEVIEVE, ADAPEI, représentant des personnes en situation de handicap

Suppléance : M. Jean-Paul GRANGER, ADAPEI, représentant des personnes en situation de handicap

Titulaire : M. Jérôme GUIDET, APF, représentant des personnes en situation de handicap

Suppléance : *en cours de désignation*

3° - collège des collectivités territoriales ou leurs groupements (sept membres)

- a) **Un** conseiller régional, désigné par la présidente du conseil régional

Titulaire : Mme Maude CLAVEQUIN

Suppléance : M. Francis COTTET

- b) Un** représentant du conseil départemental désigné par l'Assemblée des départements de France

Titulaire : Mme Marie France CEFIS
Suppléante : Mme Marie Hélène IVOL

- c) Un** représentant des services départementaux de protection maternelle et infantile désigné par le président du conseil départemental

Titulaire : Mme Béatrice DUPUIS
Suppléance : Mme Laurence LAPOINTE

- d) Deux** représentants des communautés mentionnées aux articles L 5214-1, L 5215-1, L 5213-1, L 5217-1 ou L 2519-1 du code général des collectivités territoriales regroupant des communes situées en tout ou partie dans le territoire du CTS de l'Aire Urbaine Belfort Montbéliard Héricourt, désignés par l'Assemblée des communautés de France

Titulaire : M. Fernand BURKHALTER, Président de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt
Suppléance : M. Alain PARCELLIER, Conseiller communautaire, Communauté de Communes du Pays d'Héricourt
Titulaire : M. Charles DEMOUGE, Président de Pays Montbéliard Agglomération
Suppléance : *en cours de désignation*

- e) Deux** représentants des communes, désignés par l'Association des maires de France

Titulaire : M. Jean-Pierre MARCHAND, Conseiller municipal de Belfort et Président du CCAS de Belfort
Suppléance : M. Alain PICARD, Conseiller municipal de Belfort
Titulaire : Mme Marie-Noëlle BIGUNET, Maire de Montbéliard
Suppléance : *en cours de désignation*

4° - collège des représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale (trois membres)

- a) Un** représentant de l'Etat désigné par le préfet du territoire de Belfort

Titulaire : Mme la Préfète du Territoire de Belfort ou son représentant
Suppléance : M. le Préfet du Doubs ou son représentant

- b) Deux** représentants des organismes de sécurité sociale désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé, sur proposition conjointe des organismes locaux ou régionaux de sécurité sociale du ressort du conseil

Titulaire : Mme Helga GOGUILLOT, directrice CPAM du Territoire de Belfort
Suppléance : Mme Géraldine TAUBER, directrice adjointe CPAM Territoire de Belfort

Titulaire : Mme Henriette DONTAIL – CARSAT Bourgogne-Franche-Comté
Suppléance : *en cours de désignation*

5° deux personnalités qualifiées

- M. Jean Jacques SOMBSTHAY, Conseil Départemental de Haute Saône
- Mme Virginie CHAVEY, Conseil départemental du Doubs

Article 3 : La durée du mandat des membres du conseil territorial de santé de l'Aire Urbaine Belfort Montbéliard Héricourt est de cinq ans, renouvelable une fois, à compter de la date du présent arrêté.

Article 4 : La direction du cabinet, du pilotage et des territoires et le délégué départemental de l'agence régionale de santé sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et au recueil des actes administratifs des préfectures du Territoire de Belfort, du Doubs et de la Haute Saône

Article 5 : Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes, en formulant

- un recours gracieux auprès du directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche Comté;
- un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent

Fait à Dijon le 21 décembre 2018

Le Directeur Général

**Le directeur général adjoint de l'agence régionale
de santé de Bourgogne-Franche-Comté,**



Olivier OBRECHT

DDT90

90-2018-12-21-005

Arrêté N° DDTSEEF-90-2018-12-21 du 21 décembre 2018
prescrivant des battues administratives au sanglier sur les
communes d'Andelnans, Sevenans, Meroux et Moval



PRÉFÈTE DU TERRITOIRE DE BELFORT

Direction départementale des territoires
Service Eau, Environnement et Forêt
Cellule Environnement et Forêt

A R R Ê T É N° DDTSEEF-90-2018-12-21- prescrivant des battues administratives au sanglier sur les communes d'Andelnans, Sevenans, Meroux et Moval

LA PRÉFÈTE DU TERRITOIRE DE BELFORT
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L120-1, L427-1, L427-2, L427-6 et R427-1 et R427-2 ;

VU l'arrêté ministériel du 14 juin 2010, modifié, relatif aux Lieutenants de Louveterie ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU la circulaire du 5 juillet 2012 relative aux lieutenants de Louveterie ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2014353-0016 du 19 décembre 2014 portant nomination des lieutenants de louveterie du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté préfectoral n° 90-2017-11-17-001 du 17 novembre 2017 portant délégation de signature à Monsieur Jacques BONIGEN, directeur départemental des territoires du Territoire de Belfort,

VU l'arrêté préfectoral n° 90-2017-11-21-003 du 21 novembre 2017 portant subdélégation de signature à Madame Nadine MUCKENSTURM, directrice départementale adjointe des territoires du Territoire de Belfort,

VU les rapports de constatation de dégâts réalisés le 10 octobre et le 21 décembre 2018 par monsieur Jacky MARTY, lieutenant de louveterie sur la 6ème circonscription du Territoire de Belfort,

VU les plaintes et/ou constatations de messieurs COLAS et BESANCON, exploitants agricoles sur les communes de Danjoutin, Andelnans, Sevenans, Meroux et Moval,

VU les dégâts commis sur le terrain de football rue de Gaulle à Danjoutin le 04 octobre 2018, signalés à la Monsieur GUYOD, président de l'ASDAM (association de football de danjoutin),

VU la récurrence et la recrudescence des dégâts commis aux parcelles agricoles à proximité et en dehors des zones urbaines des communes d'Andelnans, Sevenans, Meroux et Moval,

VU l'avis favorable du président de la fédération des chasseurs en date du 21 décembre 2018,

CONSIDÉRANT la recrudescence des incidents ou problèmes posés par le sanglier sur le Territoire-de Belfort en matière de dégâts agricoles, atteintes aux propriétés privées et publiques, zones industrielles, emprises routières et peuplements forestiers,

CONSIDÉRANT que les Lieutenants de Louveterie, conseillers techniques de l'administration, ont pour rôle d'indiquer, à l'autorité compétente, quel est le meilleur procédé selon la saison, le territoire et le contexte, pour réguler les sangliers,

CONSIDÉRANT l'importance des dégâts constatés par M. MARTY, qu'il convient d'engager des mesures de destruction de l'espèce sanglier sur les communes d'Andelnans, Sevenans, Meroux et Moval,

SUR proposition du directeur départemental des territoires du Territoire de Belfort,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Monsieur Jacky MARTY, lieutenant de louveterie sur la sixième circonscription du Territoire de Belfort, est chargé d'effectuer des opérations administratives pour la destruction de sangliers sur les communes d'Andelnans, Sevenans, Meroux et Moval, y compris en zone urbanisée, dans les zones broussailleuses et de prairie situées entre les habitations et à proximité de celles-ci.

ARTICLE 2 :

Ces opérations auront lieu du 21 décembre 2018 au 31 janvier 2019.

ARTICLE 3 :

Ces opérations seront réalisées selon les modalités suivantes :

- battues administratives, de jour, dans les secteurs déterminés par le lieutenant de louveterie

Ce dernier pourra s'adjoindre des tireurs qu'il aura désignés, placés sous sa responsabilité exclusive, ainsi que les autres lieutenants de louveterie du département disponibles.

Les tireurs devront être munis du permis de chasser validé pour la saison de chasse en cours. Le lieutenant de louveterie devra impérativement en assurer le contrôle avant le début de chaque opération et établir une feuille de présence émargée qu'il tiendra à la disposition de la direction départementale des territoires.

Le lieutenant de louveterie prendra toutes les dispositions utiles pour assurer la sécurité des opérations.

Les battues devront être signalées par des panneaux amovibles qui seront placés aux accès principaux à la zone chassée.

Les tirs devront respecter les conditions de sécurité publique par rapport aux intervenants et aux tiers.

Le code de la route devra être strictement respecté.

- tirs de jour ou de nuit à l'aide d'un véhicule automobile

Les opérations de tir seront effectuées à la carabine ou au fusil. L'utilisation du silencieux n'est pas permise.

Le lieutenant de louveterie pourra faire usage d'un véhicule automobile et de phares en tant que de besoin. L'utilisation du gyrophare sera obligatoire afin de signaler la présence du véhicule aux autres usagers de la route.

Le lieutenant de louveterie responsable pourra s'adjoindre d'autres lieutenants de louveterie du département du Territoire de Belfort qui pourront réaliser des tirs à la demande du lieutenant de louveterie titulaire, en sa présence et sous sa responsabilité. Les autres auxiliaires au sein du véhicule ne sont pas autorisés à tirer.

- Tirs de nuit à l'affût et à la lampe frontale

Les opérations de tir seront effectuées à la carabine ou au fusil. L'utilisation du silencieux n'est pas permise.

Le lieutenant de louveterie pourra, s'il le juge nécessaire, s'adjoindre, sous son entière responsabilité et en sa présence, un ou plusieurs auxiliaires pour réaliser les tirs à l'affût. Ces personnes devront être munies du permis de chasser qui devra être validé pour le temps et le lieu concerné. Le lieutenant de louveterie devra impérativement en assurer le contrôle avant le début de chaque opération.

ARTICLE 4 :

La destination des animaux tués sera laissée à l'initiative du lieutenant de louveterie responsable.

ARTICLE 5 :

Tout animal blessé devra faire l'objet d'une recherche au sang par un conducteur agréé de l'union nationale pour l'utilisation du chien de rouge (UNUCR).

ARTICLE 6 :

Avant chaque intervention nocturne (circulation en véhicule et / ou affût), le lieutenant de louveterie responsable devra informer, au moins 12 heures à l'avance, par tout moyen à sa convenance, la brigade de gendarmerie compétente ainsi que le service interdépartemental 70/90 de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

ARTICLE 7 :

Tout au long des opérations, le lieutenant de louveterie rendra compte sans délai à Monsieur le directeur départemental des territoires de chaque intervention et du nombre d'animaux prélevés.

À l'issue de la période de validité de l'arrêté, un bilan complet des opérations et des déclarations de dégâts de sangliers sera réalisé afin de déterminer la suite éventuelle à donner.

ARTICLE 8 :

En cas d'empêchement du lieutenant de louveterie titulaire, les règles de suppléance s'appliquent.

ARTICLE 9 :

Le directeur départemental des territoires du Territoire de Belfort, monsieur Jacky Marty ainsi que tous les agents assermentés compétents, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Territoire de Belfort et dont une copie sera adressée au chef du service interdépartemental 70/90 de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, au commandant du groupement de gendarmerie, au directeur départemental de la sécurité publique, au président de la fédération départementale des chasseurs, ainsi qu'au maires d'Andelnans, Sevenans, Meroux et Moval.

BELFORT, le 21/12/2018

Pour la préfète et par délégation,



Nadine MUCKENSTURM

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Territoire de Belfort.

Préfecture

90-2018-12-12-010

Arrêté accordant la médaille d'honneur du travail
promotion du 1er janvier 2019



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU TERRITOIRE DE BELFORT

Direction du cabinet
Bureau de la représentation de l'Etat
et de la communication interministérielle

ARRÊTÉ N°
accordant la médaille d'honneur du travail
à l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2019

LA PRÉFÈTE DU TERRITOIRE DE BELFORT
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU le décret n° 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

VU le décret n° 57-107 du 14 janvier 1957 relatif à la médaille d'honneur du travail ;

VU le décret n° 84-591 du 4 juillet 1984 relatif à la médaille d'honneur du travail et modifié par les décrets n°2000-1015 du 17 octobre 2000 et n° 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 25 octobre 2017, paru au journal officiel du 26 octobre 2017, nommant madame Sophie ELIZEON préfète du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

A l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2019 ;

SUR proposition de monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet de madame la préfète du Territoire de Belfort,

ARRÊTE

Article 1 : La médaille d'honneur du travail **ARGENT** est décernée à :

- Monsieur ABID Patrick
Opérateur de production, DSM NUTRIONAL PRODUCTS FRANCE,
VILLAGE-NEUF,
demeurant à ANGEOT
- Madame ALAIX Magali
Chef de groupe calculs de performance, ALSTOM POWER SYSTEMS-
THERMAL SYSTEMS, CRAVANCHE.
demeurant à EVETTE-SALBERT
- Madame ALVARO Véronique
Ingénieur - cadre, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à BESSONCOURT
- Madame AUSSEUR Christine
Ingénieur - cadre, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à DANJOUTIN

- Monsieur AYED Djelali
Monteur retoucheur, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à BELFORT
- Monsieur BALTOLU Thomas
Ingénieur - cadre, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à LACOLLONGE
- Monsieur BARRAMOU Khalid
Conducteur, RÉGIE DES TRANSPORTS DU TERRITOIRE DE BELFORT,
DANJOUTIN.
demeurant à VETRIGNE
- Monsieur BEAUTOUR Franck
Ouvrier, VON ROLL FRANCE SAMICA, VALDOIE.
demeurant à VALDOIE
- Monsieur BEGRICHE Rachid
Conducteur machines automatisées. GE ENERGY PRODUCTS FRANCE
SNC, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- Monsieur BESANCON Lionel
Agent d'assurances, GAN PREVOYANCE, PUTEAUX.
demeurant à BELFORT
- Madame BIDAUX Véronique
Agent administratif, APAVE ALSACIFNNF SAS, BELFORT.
demeurant à MORVILLARS
- Madame BOURQUARD Chrystel
Technicienne de prestations, CPAM DU DOUBS, BESANCON.
demeurant à GRANDVILLARS
- Madame BOUSIGUES Joëlle
Conseiller retraite, GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE HUMANIS
RETRAITE COMPLÉMENTAIRE ET ACTION SOCIALE, MALAKOFF.
demeurant à ESSERT
- Madame BOUX Martine
Ingénieur - cadre, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à TREVENANS
- Madame BRAYE Stéphanie
Agent d'exploitation, C.E.R.P. RHIN-RHONE MEDITERRANEE, BAVILLIERS.
demeurant à MENONCOURT
- Monsieur BRICE Hervé
Opérateur polyvalent UEP peinture, PSA PEUGEOT CITROEN, SAUSHEIM.
demeurant à OFFEMONT
- Monsieur BRONNER Olivier
Infirmier, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT REMY, SAINT-RFMY.
demeurant à MENONCOURT
- Monsieur BROTELANDE Xavier
Ingénieur - cadre, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à BAVILLIERS

- Madame BRUGNEAUX Clarisse
Responsable ressources humaines, MARFINA - PAYS DE MONTBELIARD-
VOUJEAUCOURT.
demeurant à TREVENANS

- Madame CASADEI Valérie
Responsable achats indirects, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,
BELFORT.
demeurant à BESSONCOURT

- Madame CERBELLE Nathalie
Responsable transport et logistique, NEWTEC BAG PALLETIZING, ILLZACH.
demeurant à VETRIGNE

- Monsieur CHANGEY Eric
Ingénieur - cadre, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à VALDOIE

- Madame CHARLES Sandra
Agent administratif, APAVE ALSACIENNE SAS, BELFORT.
demeurant à FECHE-L'EGLISE

- Monsieur CHARLOPEAU Laurent
Opérateur tri automatique, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DELLE.
demeurant à BEAUCOURT

- Madame CHEVALIER Aline
Cadre bancaire, CIC EST, STRASBOURG.
demeurant à BAVILLIERS

- Madame CHLOSTAWA Sylvie
Surveillant péage, APRR DISTRICT BELFORT MONTBELIARD,
BESSONCOURT.
demeurant à DENNEY

- Madame CLERGET Bouchra
Technicienne qualité, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DELLE.
demeurant à MOVAL

- Monsieur COLETTE Xavier
Ingénieur commercial, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à BELFORT

- Monsieur COLLETTE Patrick
Ingénieur - cadre, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à BELFORT

- Monsieur CORDELIER Francis
Usineur Rectifieur CN, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à FECHE-L'EGLISE

- Monsieur COURVOISIER Grégory
Ingénieur - cadre, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à VETRIGNE

- Madame DANGUIRE Rachida
Agent de maîtrise, ISS PROPRETE, NOMMAY.
demeurant à VALDOIE

- Monsieur DEFACHE Gaël
Ingénieur - cadre, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à BEAUCOURT

- Monsieur DEHE Christophe
Ingénieur - cadre, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, SOCHAUX,
demeurant à BOUROGNE
- Madame DELACOUR Véronique
Chauffeur livreur, C.E.R.P. RHIN-RHONE MÉDITERRANÉE, BAVILLIERS,
demeurant à BAVILLIERS
- Monsieur DELAUNAY Jean-Luc
Ingénieur - cadre, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, SOCHAUX,
demeurant à OFFEMONT
- Monsieur DENIS Sébastien
Ingénieur - cadre, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, SOCHAUX,
demeurant à BELFORT
- Monsieur DESNOUES Benoît
Technicien méthodes, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES,
SOCHAUX.
demeurant à OFFEMONT
- Madame DEWIMILLE Isabelle
Ingénieur - cadre, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, SOCHAUX,
demeurant à SAINT-GERMAIN-LE-CHATELET
- Monsieur DORMOIS Benoît
Conducteur routier - cariste, SOCIÉTÉ GEODIS AUTOMOTIVE EST,
ETUPES.
demeurant à NOVILLARD
- Monsieur DUBAIL Pascal
Monteur réseau télécom, EIFFAGE ENERGIE ALSACE FRANCHE-COMTE,
BAVILLIERS.
demeurant à FELON
- Madame DUBILLARD Joëlle
Conseillère clientèle, ENGIE HOME SERVICES, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- Monsieur DUMONT Frédéric
Conducteur d'installation, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES,
SOCHAUX.
demeurant à DORANS
- Madame DUPONT-RIZET Sandrine
Ingénieur conformité alternateur, ALSTOM POWER SYSTEMS-THERMAL
SYSTEMS, CRAVANCHE.
demeurant à BELFORT
- Monsieur DURUPT Stéphane
Ingénieur - cadre, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à VEZELOIS
- Monsieur FAIVRE Hervé
QHSE Manager, VON ROLL FRANCE SAMICA, VALDOIE.
demeurant à VALDOIE
- Madame FENDELEUR Nathalie
Hôtesse service clients, LEROY-MERLIN, ANDELNANS.
demeurant à DANJOUTIN

- Monsieur FERA Thierry
Conducteur livreur manutentionnaire, FRANCE EXPRESS - CALBERSON
ALSACE, WITTELSHEIM.
demeurant à DANJOUTIN

- Madame FESCHOTTE Sophie
Aide-soignante, ASSOCIATION HOSPITALIERE LES VERGERS,
ROUGEMONT-LE-CHATEAU.
demeurant à ROUGEMONT-LE-CHATEAU

- Madame FORCE Carole
Conductrice d'installation confirmée, SNOP, ETUPES.
demeurant à BEAUCOURT

- Monsieur FRANCK Olivier
Employé logistique, LEROY-MERLIN, ANDELNANS.
demeurant à DANJOUTIN

- Monsieur FREMEAUX Michel
Responsable système de pose, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DELLE.
demeurant à LARIVIERE

- Madame FRUND Ana Fernanda
Opérateur tri automatique, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DELLE.
demeurant à DELLE

- Monsieur FUSIER Jean-Marc
Ingénieur support technique avant ventes, GE ENERGY PRODUCTS
FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à BELFORT

- Monsieur GAGNEUX Emmanuel
Ingénieur - cadre, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à BELFORT

- Madame GALMICHE Christine
Conditionneuse, VMC PECHE, MORVILLARS.
demeurant à DELLE

- Madame GASPARD Angélique
Employé administratif, CERP - RHIN RHONE MEDITERRANEE, BELFORT.
demeurant à PHAFFANS

- Monsieur GASSER Emmanuel
Ingénieur - cadre, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à MEROUX

- Monsieur GAUDARD Philippe
Magasinier, OPTIBELT FRANCE S.A.S., BURNHAUPT-LE-HAUT.
demeurant à MONTREUX-CHATEAU

- Madame GAUDUCHEAU Christine
Technicien de prévention hygiène et sécurité, PSA PEUGEOT CITROEN
AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à GRANDVILLARS

- Madame GEHANT Claudine
Auxiliaire de vie sociale, DOMICILE 90, BELFORT.
demeurant à BELFORT

- Madame GERALDES Angélique
Assistante centre de formation, FOOTBALL CLUB SOCHAUX
MONTBELIARD SA, MONTBELIARD.
demeurant à BELFORT
- Monsieur GERBEREUX Martial
Acheteur industriel, VIESSMANN INDUSTRIE FRANCE SAS, MULHOUSE.
demeurant à CRAVANCHE
- Madame GERVASUTTI Maryse
Infirmière, FONDATION Claude POMPIDOU - Association Les Bons Enfants,
BELFORT.
demeurant à DORANS
- Monsieur GHERBI Mohamed
Monteur outillage moules, SAS TRECIA, ETUPES.
demeurant à BEAUCOURT
- Madame GHILARDI Thérèse
Préparatrice de commandes, VMC PECHE, MORVILLARS.
demeurant à GRANDVILLARS
- Madame GIRARD Marina
Technicienne, ONET PROPRETE ET SERVICES, AUDINCOURT.
demeurant à BELFORT
- Madame GLANTZMANN Michèle
Technicienne du service médical, CNAMTS - DRSM B-FC, DIJON.
demeurant à BELFORT
- Monsieur GOCTU Bulent
Conducteur receveur, MARFINA - PAYS DE MONTBELIARD-
VOUJEAUCOURT.
demeurant à DENNEY
- Monsieur GOUABAU Guillaume
Ingénieur - cadre, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à NOVILLARD
- Monsieur GROTTA Gérard
Chargé d'affaires, PEUGEOT MOTOCYCLES, VALENTIGNEY.
demeurant à EVETTE-SALBERT
- Monsieur GUELLATI Tahar
Opérateur polyvalent UEP cariste logistique, PSA PEUGEOT CITROEN
AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à CRAVANCHE
- Monsieur GUIBERT Bernard
Ingénieur - cadre, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à BERMONT
- Madame GUILLEMAIN Jeanne Rose
Auxiliaire socio éducatif, FONDATION Claude POMPIDOU - Association Les
Bons Enfants, BELFORT.
demeurant à ARGIESANS
- Monsieur HACQUARD Marc
Conducteur receveur, MARFINA - PAYS DE MONTBELIARD-
VOUJEAUCOURT.
demeurant à BELFORT

- Monsieur HAMADI Nasser
Magasinier cariste, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à GRANDVILLARS

- Madame HEEDER Christine
Secrétaire médicale, MUTUALITE FRANCAISE HAUTE SAONE, VESOUL.
demeurant à EVETTE-SALBERT

- Monsieur HEIDET Michaël
Cariste, CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES DE BEAUCOURT,
BEAUCOURT.
demeurant à BEAUCOURT

- Monsieur HOUADEF Yacine
Conducteur, REGIE DES TRANSPORTS DU TERRITOIRE DE BELFORT,
DANJOUTIN.
demeurant à BAVILLIERS

- Monsieur ILINCIC Yvan
Conducteur, REGIE DES TRANSPORTS DU TERRITOIRE DE BELFORT,
DANJOUTIN.
demeurant à ROPPE

- Madame JEANGEORGES Coralie
Conseiller habitat, NEOLIA, MONTBELIARD.
demeurant à BAVILLIERS

- Monsieur JOLISSAINT Emmanuel
Ouvrier autoroutier, APRR DISTRICT BELFORT MONTBELIARD,
BESSONCOURT.
demeurant à SAINT-GERMAIN-LE-CHATELET

- Madame KESSORI Géraldine
Aide-soignante, DOMICILE 90, BELFORT.
demeurant à BELFORT

- Madame KHEDIM Nora
Technicien conseiller retraite, CARSAT BOURGOGNE FRANCHE-COMTE,
DIJON.
demeurant à DANJOUTIN

- Monsieur KUZU Mehmet
Moniteur flux constituants, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES,
SOCHAUX.
demeurant à BELFORT

- Monsieur LAMY François
Administrateur des ventes pièces de rechange, PEUGEOT MOTOCYCLES,
VALENTIGNEY.
demeurant à BELFORT

- Monsieur LEBEL Jean-Philippe
Technicien de montage, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,
BELFORT.
demeurant à VALDOIE

- Monsieur LECLERCQ Eric
Conseiller de vente, LEROY-MERLIN, ANDELNANS.
demeurant à VESCEMONT

- Madame LECLERCQ Sophie
Conseillère de vente, LEROY-MERLIN, ANDELNANS.
demeurant à VESCEMONT
- Monsieur LECLERE Loïc
Responsable produit marine, GE ENERGY POWER CONVERSION
FRANCE, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- Monsieur LEPERA Jean-François
Expert, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à GRANDVILLARS
- Monsieur LOONIS Michaël
Gestionnaire clients actifs, GIE HUMANIS RCAS, BELFORT.
demeurant à REPPE
- Monsieur LUTTRINGER Olivier
Chef de chantier, EIFFAGE ENERGIE ALSACE FRANCHE-COMTE,
BAVILLIERS.
demeurant à ROPPE
- Monsieur MACCHI Olivier
Ingénieur - cadre, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à ESSERT
- Monsieur MAFILLE Dominique
Ingénieur - cadre, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à BESSONCOURT
- Monsieur MALAPERT Philippe
Technicien ascenseurs, SCHINDLER, SAUSHEIM.
demeurant à NOVILLARD
- Monsieur MARCHAND Jacques
Chef de groupe fonctionnement général/Ingen, ALSTOM POWER SYSTEMS,
BELFORT.
demeurant à BELFORT
- Monsieur MARMILLON Laurent
Responsable atelier presses, SIDEO RDT, PONT-DE-ROIDE
VERMONDANS.
demeurant à FLORIMONT
- Monsieur MATHE Samuel
Agent de maîtrise maintenance analyse industrielle, BUTACHIMIE,
CHALAMPE.
demeurant à ROMAGNY-SOUS-ROUGEMONT
- Madame MATTIELLO Marie
Technicienne du service médical, CNAMTS - DRSM B-FC, DIJON.
demeurant à BELFORT
- Madame MEGHRICHE Nagia
Employée administrative, REGIE DES TRANSPORTS DU TERRITOIRE DE
BELFORT, DANJOUTIN.
demeurant à BELFORT
- Madame MENANTEAU Céline
Gestionnaire de paie, GE INTERNATIONAL INC, BOULOGNE-
BILLANCOURT.
demeurant à BESSONCOURT

- Madame MENNESSIER Christelle
Psychologue, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT REMY, SAINT-REMY.
demeurant à VETRIGNE

- Monsieur MERCIER David
Ingénieur - cadre, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à BELFORT

- Monsieur MEYER Thierry
Conseiller commercial, AUCHAN BELFORT, BESSONCOURT.
demeurant à FONTAINE

- Madame MICLO Emmanuelle
Gestionnaire conseil allocataires expert, C.A.F DU TERRITOIRE DE
BELFORT, BELFORT.
demeurant à ROUGEGOUTTE

- Madame MILLION Natacha
Crédit Manager, SAS LISI AUTOMOTIVE, DELLE.
demeurant à BELFORT

- Madame MONNIN Peggy
Secrétaire, BIOALLAN, MONTBELIARD.
demeurant à CHARMOIS

- Monsieur MONSINJON Gérard
Directeur de clientèle, CRÉDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON.
demeurant à BELFORT

- Madame MOUGIN Nelly
Responsable logistique, EUROCAST, DEIFF.
demeurant à BAVILLIERS

- Monsieur NICOD Raymond
Responsable services éolien, GE ENERGY SERVICES FRANCE, NANTES.
demeurant à BELFORT

- Monsieur OLIVIER Vincent
Ingénieur - cadre, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à FOUSSEMAGNE

- Monsieur ONER Bulent
Opérateur polyvalent UEP montage, PSA PEUGEOT CITROEN
AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à BELFORT

- Madame PARISOT Karima
Conseillère technique en action socia.o, C.A.F DU TERRITOIRE DE
BELFORT, BELFORT.
demeurant à PEROUSE

- Monsieur PETITJEAN Philippe
Gestionnaire conseil allocataires, C.A.F DU TERRITOIRE DE BELFORT,
BELFORT.
demeurant à LEPUIX

- Monsieur PETIZON Jean-Michel
Ingénieur en système d'informations, Société SICTA, AUXELLES-BAS.
demeurant à LEPUIX

- Madame PHILIPPE Emilie
Bobinière, CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES DE BEAUCOURT,
BEAUCOURT.
demeurant à FECHE-L'EGLISE
- Monsieur PICHON Christophe
Chef de chantier, COLAS NORD-EST, EGUENIGUE.
demeurant à BOURG-SOUS-CHATELET
- Madame PIERRON Véronique
Opérateur tri automatique, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DELLE.
demeurant à GROSNE
- Madame PISKA Christelle
Technicien Etudes, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
- Monsieur POWOLNY David
Technicien en métrologie, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES,
SOCHAUX.
demeurant à BELFORT
- Madame PRETELLI Dominique
Gestionnaire administrative et logistique, SOCIETE GEODIS AUTOMOTIVE
EST, ETUPES.
demeurant à MEZIRE
- Madame RAPP Sophie
Responsable projets informatiques, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE
SNC, BELFORT.
demeurant à ESSERT
- Monsieur REMY Maxime
Menuisier, Menuiserie CLAUDE sarl, GIROMAGNY.
demeurant à LEPUIX
- Monsieur RIOS Lionel
Convoyeur de fonds, LOOMIS FRANCE, LUTTERBACH.
demeurant à LAGRANGE
- Monsieur ROBERT Sébastien
Ingénieur spécialiste, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à FOUSSEMAGNE
- Monsieur ROBERT Yann
Usineur rectifieur CN, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,
BOUROGNE.
demeurant à BELFORT
- Madame RODESCHINI Ericka
Chauffeur régional, TRANSPORTS VECATEL, VALENTIGNEY.
demeurant à COURTELEVANT
- Madame ROLLAND Christine
Secrétaire commerciale, SAS GROUPE NEDEY AUTOMOBILES,
MONTBELIARD.
demeurant à BELFORT
- Monsieur ROXO Fernando
Moniteur, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à ANDELNANS

- Monsieur ROYET Lionel
Technicien d'essai - mise au point, PSA PEUGEOT CITROEN
AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à RECHESY

- Madame RUMELHARD Céline
Opérateur polyvalent UEP mécanique, PSA PEUGEOT CITROEN,
SAUSHEIM.
demeurant à LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT

- Monsieur SALHI Farouk
Tourneur, CITELE INDUSTRIE Pôle mécanique, OFFEMONT.
demeurant à ELOIE

- Monsieur SANDRI Gérard
Opérateur de production, Société SICTA, AUXELLES-BAS.
demeurant à VALDOIE

- Madame SAUVAGE Cécile
Employée de banque, Caisse de Crédit Mutuel, BEAUCOURT.
demeurant à GRANDVILLARS

- Monsieur SCHKLARTSCHIK Sylvain
Technicien d'essai - mise au point, PSA PEUGEOT CITROEN
AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à FRAIS

- Madame THELEN Jessica
Aide-soignante, FONDATION Claude POMPIDOU - Association Les Bons
Enfants, BELFORT.
demeurant à CRAVANCHE

- Madame THEVENOT Béatrice
Ergothérapeute, ASSOCIATION HOSPITALIERE, GIROMAGNY.
demeurant à SAINT-GERMAIN-LE-CHATELET

- Monsieur TOURNIER Thierry
Directeur innovation, ALSTOM, BELFORT.
demeurant à BERMONT

- Monsieur TOURTET Christophe
Ingénieur - cadre, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à LÉPUIX

- Monsieur TOUSCH David
Conseiller à l'emploi, DIRECTION REGIONALE POLE EMPLOI
BOURGOGNE FC, DIJON.
demeurant à BELFORT

- Monsieur VALENTIN Martial
Technicien d'études, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à BAVILLIERS

- Madame VENULETH Valérie
Technicienne logistique, VON ROLL FRANCE Ets Fils de Bobinage, DELLE.
demeurant à BELFORT

- Madame VINEY Anne
Conseiller clientèle, CAISSE D'EPARGNE BFC, DIJON.
demeurant à BELFORT

- Monsieur WIMMER Sébastien
Conseiller commercial, SAS GROUPE NEDEY AUTOMOBILES,
MONTBELIARD.
demeurant à ROPPE
- Monsieur YAGMUR Zekeriya
Monteur ajusteur, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à OFFEMONT
- Monsieur ZISSET Patrick
Ingénieur - cadre, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à BELFORT

Article 2 : La médaille d'honneur du travail **VERMEIL** est décernée à :

- Monsieur ANNEQUIN Philippe
Responsable logistique industrielle, CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES DE
BEAUCOURT, BEAUCOURT.
demeurant à CHEVREMONT
- Monsieur AUGUSTINA Christophe
Metteur en main, SAS GROUPE NEDEY AUTOMOBILES, MONTBELIARD.
demeurant à BELFORT
- Madame BACH Sylvie
Technicien bureau d'études, ALSTOM, BELFORT.
demeurant à BAVILLIERS
- Monsieur BAILLY Alain
Vendeur comptoir, SNE BTC-EM, BELFORT.
demeurant à CHEVREMONT
- Monsieur BALVERDE Pascal
Educateur sportif, ADAPEI DU DOUBS - Pays de Montbéliard, ETUPES.
demeurant à DELLE
- Monsieur BAI Z Eric
Responsable d'unité, GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE HUMANIS
RETRAITE COMPLEMENTAIRE ET ACTION SOCIALE, MALAKOFF.
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
- Monsieur BARUSSAUD Stéphane
Ingénieur conformité alternateur, ALSTOM POWER SYSTEMS-THERMAL
SYSTEMS CRAVANCHE.
demeurant à ROUGEMONT-LE-CHATEAU
- Madame BASBAS Florence
Technicienne expérimentée, Direction Régionale de Pôle Emploi BFC, DIJON.
demeurant à BELFORT
- Madame BASTARD Valérie
Infirmière DE, ASSOCIATION HOSPITALIERE LES VERGERS.
ROUGEMONT-LE-CHATEAU.
demeurant à PHAFFANS
- Monsieur BAUMGARTNER Jean-Michel
Technicien d'essai - mise au point, PSA PEUGEOT CITROEN
AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à MORVILLARS

- Monsieur BAZIN Philippe
Responsable essais, ALSTOM, BELFORT.
demeurant à VESCEMONT

- Monsieur BEAUTOUR Franck
Ouvrier, VON ROLL FRANCE SAMICA, VALDOIE.
demeurant à VALDOIE

- Madame BEL Catherine
Assistante technique, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DELLE.
demeurant à DELLE

- Madame BERKES Isabelle
Secrétaire comptable, ENERGIE EMPLOI, BELFORT.
demeurant à VALDOIE

- Monsieur BERNARD Marc
Agent professionnel, VON ROLL FRANCE Ets Fils de Bobinage, DELLE.
demeurant à DELLE

- Madame BESANCON Sylviane
Conseiller développement patrimonial, CAISSE D'EPARGNE BFC, DIJON.
demeurant à MEROUX

- Madame BILLOTTE Nathalie
Infirmière de santé au travail, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,
BELFORT.
demeurant à BELFORT

- Monsieur BOILLETOT Christophe
Maçon, SCHENINI ET CIE, OFFEMONT.
demeurant à OFFEMONT

- Monsieur BOUVIER Eric
Usineur rectifieur commandes numériques, GE ENERGY PRODUCTS
FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à BELFORT

- Madame BOUVROT Laurence
Employé administratif, CERP - RHIN RHONE MEDITERRANEE, BELFORT.
demeurant à BAVILLIERS

- Monsieur BRICE Hervé
Opérateur polyvalent UEP peinture, PSA PEUGEOT CITROEN, SAUSHEIM.
demeurant à OFFEMONT

- Monsieur BUCHER Emmanuel
Soudeur, ALSTOM POWER SYSTEMS THERMAL MANUFACTURING
BELFORT, BELFORT.
demeurant à BELFORT

- Monsieur CARDOT Eddy
Monteur soudeur, ALSTOM, BELFORT.
demeurant à AUXELLES-HAUT

- Monsieur CAUBIEN Bruno
Responsable d'équipe, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à EVETTE-SALBERT

- Monsieur CERBELLE Franck
Technicien d'études, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à VETRIGNE

- Madame CHAMBRELENT Christine
Responsable marchés, NEOLIA, MONTBELIARD.
demeurant à ANJOUTEY
- Monsieur CHIPEAUX Jean-Luc
Projeteur, ASSYSTEM Engineering Operation Services, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- Monsieur CHOQUART Philippe
Technicien de conception centrales, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE
SNC, BELFORT.
demeurant à LARIVIERE
- Monsieur CLAUDEL Jean-François
Technicien d'études, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
- Monsieur CLEMENT Hervé
Responsable bureau d'étude mécanique véhicule, PEUGEOT
MOTOCYCLES, VALENTIGNEY.
demeurant à BEAUCOURT
- Monsieur CLERC Olivier
Aréa Sales Manager, VON ROLL ISOLA FRANCE SA, DELLE.
demeurant à ROPPE
- Madame COLIN Marie-Hélène
Responsable achats, ISI AUTOMOTIVE FORMER, DELLE.
demeurant à DELLE
- Monsieur CONCHE Hervé
Assistant technique, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à BEAUCOURT
- Monsieur CONSTANT Thierry
Ingénieur - cadre, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à EGUENIGUE
- Monsieur CORDELIER Francis
Usineur Rectifieur CN, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à FECHÉ-L'ÉGLISE
- Madame CRPPEL Catherine
Coordinatrice devis, ALSTOM POWER SYSTEMS, BELFORT.
demeurant à BAVILLIERS
- Monsieur DA CUNHA Manuel
Technicien, VON ROLL FRANCE Ets Fils de Bobinage, DELLE.
demeurant à JONCHEREY
- Monsieur DAL GOBBO Bernard
CDC Maçonnerie, SCHENINI ET CIE, OFFEMONT.
demeurant à CHEVRE-MONT
- Madame DANGUIRE Rachida
Agent de maîtrise, ISS PROPRETE, NOMMAY.
demeurant à VALDOIE
- Monsieur DASSY Robert
Préparateur et monteur systems, PEUGEOT MOTOCYCLES, VALENTIGNEY.
demeurant à BELFORT

- Monsieur DREWNOWICZ Nicolas
Maintenancier process électromécanicien, PSA PEUGEOT CITROEN
AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à BEAUCOURT

- Monsieur ENJALBERT Gérard
Cadre de l'industrie, ALSTOM, BELFORT.
demeurant à BELFORT

- Madame FAREZ Viviane
Comptable, MARFINA - PAYS DE MONTBELIARD-, VOUJEAUCOURT.
demeurant à MEZIRE

- Monsieur FERROLI Pierre
Ingénieur - cadre, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à VALDOIE

- Monsieur FIENG Cyrille
Chauffeur, ONYX EST - ETUPES, ETUPES.
demeurant à DANJOUTIN

- Monsieur FLEURY Ludovic
Technicien en automatisme, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES,
SOCHAUX.
demeurant à DANJOUTIN

- Monsieur FOHRER Fabien
Porteur de journaux, MEDIAPORTAGE, MULHOUSE.
demeurant à DANJOUTIN

- Monsieur FOISSEY Bruno
Contremaître, VON ROLL FRANCE Ets Fils de Bobinage, DELLE.
demeurant à JONCHEREY

- Monsieur FREMEAUX Michel
Responsable système de pose, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DELLE.
demeurant à LARIVIERE

- Madame GALMICHE Christelle
Technicienne du service médical, CNAMTS - DRSM B-FC, DIJON.
demeurant à CHEVREMONT

- Monsieur GAUDARD Philippe
Magasinier, OPTIBELT FRANCE S.A.S., BURNHAUPT-LE-HAUT.
demeurant à MONTREUX-CHATEAU

- Madame GAUDEY Michèle
Chef de service, ADAPEI DU DOUBS - Pays de Montbéliard, ETUPES.
demeurant à BELFORT

- Monsieur GAUER Michaël
Opérateur traitement en revêtement couleurs, VMC PECHE, MORVILLARS.
demeurant à GRANDVILLARS

- Monsieur GROSPERRIN Jean-Luc
Ingénieur - cadre, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à MOVAL

- Madame GUERRAÏCH Sylvie
Agent comptable, ALSTOM POWER SYSTEMS-THERMAL SYSTEMS,
CRAVANCHE.
demeurant à VALDOIE

- Monsieur HELLAL Ferhat
Porteur de journaux, MEDIAPORTAGE, MULHOUSE.
demeurant à BELFORT
- Monsieur HERBILLON Patrick
Ingénieur Plant Operation Et Control Senior, ALSTOM POWER SYSTEMS-
THERMAL SYSTEMS, CRAVANCHE.
demeurant à VALDOIE
- Monsieur JACQUET Eric
Ingénieur - cadre, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à FOUSSEMAGNE
- Monsieur JOLIAT Eric
Opérateur tri automatique, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DELLE.
demeurant à SAINT-DIZIER-L'EVEQUE
- Monsieur JOLY Philippe
Boulangier Pâtissier, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, EXINCOURT.
demeurant à MEZIRE
- Monsieur KLEIN Laurent
Agent de maîtrise, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à CHAUX
- Monsieur KNAPP Stéphane
Conducteur moniteur, STEF TRANSPORT MULHOUSE, BURNHAUPT-LE-
BAS.
demeurant à DORANS
- Monsieur LARBI Rachid
Cariste production, SNOP, ETUPES.
demeurant à DELLE
- Monsieur LAVALETTE Eric
Ouvrier, SNOP, ETUPES.
demeurant à BAVILLIERS
- Monsieur LEBEL Jean-Philippe
Technicien de montage, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,
BELFORT.
demeurant à VALDOIE
- Monsieur LEDRAPIER Christophe
Technicien méthodes, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES,
SOCHAUX.
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
- Monsieur LEVRATTO Emmanuel
Chef de groupe usinage, Société SICTA, AUXELLES-BAS.
demeurant à VALDOIE
- Monsieur LOPES Fernando
Moniteur, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à LARIVIERE
- Monsieur LUPORI David
Responsable européen de l'ingénierie, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE
SNC, BELFORT.
demeurant à VESCEMONT

- Monsieur MALAPERT Philippe
Technicien ascenseurs, SCHINDLER, SAUSHEIM.
demeurant à NOVILLARD
- Madame MARCHAL Sylvie
Ingénieur - cadre, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à BESSONCOURT
- Monsieur MATHIE Thierry
Magasinier, Câblerie STEIN, DANJOUTIN.
demeurant à BAVILLIERS
- Monsieur MAYORAL Stéphane
Chargé d'affaires, BAUMANN SA, MASEVAUX.
demeurant à ROMAGNY-SOUS-ROUGEMONT
- Monsieur MENDES PEREIRA Pedro
Gap Leader - Cariste expéditions, FAURECIA TRECIA SAS, ETUPES.
demeurant à GRANDVILLARS
- Monsieur MERMET-BOUVIER Alain
Chargé de mission approvisionnements, CERP - RHIN RHONE
MEDITERRANEE, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- Monsieur MESLI Michel
Conducteur - receveur, REGIE DES TRANSPORTS DU TERRITOIRE DE
BELFORT, DANJOUTIN.
demeurant à ANDELNANS
- Monsieur METTETAL David
Monteur ajusteur, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à CHAUX
- Monsieur MEUZIAU Jean-François
Responsable logistique, ALSTOM, BELFORT.
demeurant à BOURG-SOUS-CHATELET
- Monsieur MEYER Philippe
Chaudronnier, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à DANJOUTIN
- Monsieur MEYER Thierry
Conseiller commercial, AUCHAN BELFORT, BESSONCOURT.
demeurant à FONTAINE
- Monsieur MICELI Robert
Manufacturing Leader, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à EVETTE-SALBERT
- Madame MIELE Sylvie
Gestionnaire clients actifs, GIE HUMANIS RCAS, BELFORT.
demeurant à OFFEMONT
- Monsieur MIKES Patrick
Technicien planning, ALSTOM, BELFORT.
demeurant à GIROMAGNY
- Monsieur MONNIER Martial
Agent de maîtrise, VON ROLL ISOLA FRANCE SA, DELLE.
demeurant à ANGEOT

- Monsieur MORAIS Léonel
Opérateur machine, PEUGEOT MOTOCYCLES, VALENTIGNEY.
demeurant à FROIDEFONTAINE
- Madame MORLAND Fanny
Conseillère commerciale, SAS GROUPE NEDEY AUTOMOBILES,
MONTBELIARD.
demeurant à ARGIESANS
- Monsieur MULLER Thierry
Responsable formation maintenance, ALSTOM, BELFORT.
demeurant à JONCHEREY
- Monsieur NICOD Raymond
Responsable services éolien, GE ENERGY SERVICES FRANCE, NANTES.
demeurant à BELFORT
- Monsieur NICOLAS Bruno
Technicien méthodes, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES,
SOCHAUX.
demeurant à FROIDEFONTAINE
- Monsieur NICOLAS Didier
Technicien d'études, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à BETHONVILLIERS
- Monsieur NICOLET Olivier
Ingénieur contrôle commandes, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,
BELFORT.
demeurant à BELFORT
- Monsieur NODOT Philippe
Technicien de maintenance, THYSSENKRUPP ASCENSEURS, ANGERS 01.
demeurant à FONTAINE
- Monsieur PARISOT Alain
Technicien, ALSTOM, BELFORT.
demeurant à EVETTE-SALBERT
- Monsieur PARTY Claude
Ingénieur conformité produit, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,
BELFORT.
demeurant à VESCEMONT
- Madame PASCUZZI Sylvie
Responsable méthodes logistique, SNOP, ETUPES.
demeurant à BANVILLARS
- Monsieur PAUTOT Alain
Conducteur machines automatisées, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE
SNC, BELFORT.
demeurant à ETUEFFONT
- Monsieur PÉLLETIER Laurent
Conducteur, REGIE DES TRANSPORTS DU TERRITOIRE DE BELFORT,
DANJOUTIN.
demeurant à JONCHEREY
- Monsieur PERNOT Eric
Technicien bureau d'études, ALSTOM, BELFORT.
demeurant à CHEVREMONT

- Monsieur PERRET Christophe
Technicien RAMS, ALSTOM, BELFORT.
demeurant à JONCHEREY

- Monsieur PERROUX Christophe
Opérateur finition, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à VALDOIE

- Monsieur PETITJEAN Frédéric
Monteur câbleur, ALSTOM, BELFORT.
demeurant à VESCEMONT

- Monsieur PICHON Pascal
Conducteur d'engins, COLAS NORD-EST, EGUENIGUE.
demeurant à LAGRANGE

- Monsieur PIERNAVIEJA Arnold
Professionnel d'essai, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES,
SOCHAUX.
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES

- Madame PIERRON Véronique
Opérateur tri automatique, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DELLE.
demeurant à GROSNE

- Madame POILLET Carole
Ingénieur animateur de production, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,
BELFORT.
demeurant à OFFEMONT

- Monsieur POINSOT Gérard
Technicien contrôle qualité, CITELE INDUSTRIE Pôle mécanique,
OFFEMONT.
demeurant à BELFORT

- Monsieur PREVOT Laurent
Magasinier Cariste, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à TREVENANS

- Monsieur RAGUENES Thierry
Ingénieur - cadre, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à BOUROGNE

- Madame RIBOULEAU Annick
Référente technique aides collectives d'action sociale, C.A.F DU
TERRITOIRE DE BELFORT, BELFORT.
demeurant à ESSERT

- Monsieur RICHARD Guillaume
Empileur, ALSTOM POWER SYSTEMS THERMAL MANUFACTURING
BELFORT, BELFORT.
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES

- Madame RODESCHINI Ericka
Chauffeur régional, TRANSPORTS VFCATEL, VALENTIGNEY.
demeurant à COURTELEVANT

- Monsieur RONDOT Laurent
Ingénieur support technique clients, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE
SNC, BELFORT.
demeurant à EVETTE-SALBERT

- Monsieur ROSIAK Laurent
Responsable de groupe, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES,
SOCHAUX.
demeurant à TREVENANS
- Monsieur ROUILHAC François
Ingénieur - cadre, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à BESSONCOURT
- Monsieur SAGUEZ Frédéric
Ingénieur - cadre, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à BELFORT
- Madame SANCHEZ Fabienne
Gap Leader, FAURECIA TRECIA SAS, ETUPES.
demeurant à BEAUCOURT
- Monsieur SANNA Bruno
Magasinier, VON ROLL FRANCE SAMICA, VALDOIE.
demeurant à DANJOUTIN
- Madame SAUVAGEOT Florence
Agent de soins, FONDATION Claude POMPIDOU - Association Les Bons
Enfants, BELFORT.
demeurant à EVETTE-SALBERT
- Monsieur SAUVAGEOT Hervé
Monteur Ajusteur, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- Monsieur SCHERRER Antoine
Superviseur frappe, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DELLE.
demeurant à DELLE
- Monsieur SCHLICKLIN Denis
Maître Compagnon, COLAS NORD-EST, EGUENIGUE.
demeurant à FELON
- Madame SCHMITT Agnès
Conducteur, REGIE DES TRANSPORTS DU TERRITOIRE DE BELFORT,
DANJOUTIN.
demeurant à OFFEMONT
- Monsieur SCHWEBEL Olivier
Opérateur contrôle qualité, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,
BELFORT.
demeurant à ELOIE
- Monsieur SEGURA Claude
Chauffeur maçon, SCHENINI ET CIE, OFFEMONT.
demeurant à PETIT-CROIX
- Madame SELTZ Muriel
Ingénieur - cadre, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à BELFORT
- Monsieur SELTZ Thierry
Ingénieur - cadre, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à BELFORT

- Monsieur SERVANT Philippe
Directeur d'unité d'exploitation, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL,
STRASBOURG.
demeurant à BELFORT

- Madame SEURRE Nadège
Employée commerciale, BELFORT DISTRIBUTION, BELFORT.
demeurant à FONTAINE

- Monsieur TISSOT Jean-Michel
Ouilleur, SNOF, ETUPES.
demeurant à MORVILLARS

- Madame TOMEZZOLI Laurence
Secrétaire, TERRITOIRE HABITAT, BELFORT.
demeurant à LARIVIERE

- Madame TONNAIRE Nelly
Assistante de service social, CARSAT BOURGOGNE FRANCHE-COMTE,
DIJON.
demeurant à BOUROGNE

- Monsieur TRAXER Stéphane
Technicien process, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à BEAUCOURT

- Monsieur TREPPO Joseph
Professionnel logistique, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES,
SOCHAUX.
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES

- Monsieur TURY Jean
Conducteur, REGIE DES TRANSPORTS DU TERRITOIRE DE BELFORT,
DANJOUTIN.
demeurant à BELFORT

- Monsieur VALLAT Jean-Claude
Ingénieur - cadre, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à BREBOTTE

- Madame VENULETH Valérie
Technicienne logistique, VON ROLL FRANCE Ets Fils de Bobinage, DELLE.
demeurant à BELFORT

- Monsieur VERGNE Alain
Ingénieur - cadre, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à JONCHEREY

- Monsieur VIDONI Christophe
Chef de secteur, COLAS NORD-EST, EGUENIGUE.
demeurant à BAVILLIERS

- Madame VILA Ana Maria
Agent administratif, ALSTOM, BELFORT.
demeurant à BELFORT

- Madame VILLAUMIE Odile
Technicien ordonnancement, SNOF, ETUPES.
demeurant à BEAUCOURT

- Monsieur WAHLER Serge
Responsable vente Reynolux Europe, ARCONIC ARCHITECTURAL PRODUCTS S.A.S., MERXHEIM.
demeurant à ETUEFFONT
- Monsieur WEBER Eric
Monteur Equilibreur, ALSTOM POWER SYSTEMS THERMAL MANUFACTURING BELFORT, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- Monsieur WIMMER Georges
Ferreux prototypes, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à LEPUIX
- Monsieur YAGMUR Zekeriya
Monteur ajusteur, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à OFFEMONT

Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

- Monsieur ADAM Franck
Technicien méthodes, FILMATIC INDUSTRIE, GRANDVILLARS.
demeurant à MONTREUX-CHATEAU
- Madame ANDRE Laurence
Employée, MONOPRIX, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- Monsieur BAILLY Jérémie
Conducteur machine, VON ROLL FRANCE SAMICA, VALDOIE.
demeurant à VALDOIE
- Monsieur BARAFFE Laurent
Coordinateur Facilities Management, ENGIE ENERGIE SERVICES, HERICOURT.
demeurant à RECHESY
- Monsieur BARTHOULOT Claude
Responsable Engineering Simulateur Mc, ALSTOM POWER SYSTEMS ETS THERMAL SYSTEMS, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- Monsieur BEAUDREY Jean-Noël
Conseiller commercial, SAS GROUPE NEDEY AUTOMOBILES, MONTBELIARD.
demeurant à BELFORT
- Monsieur BEL Eric
Conseiller patrimonial II, CCM SUD TERRITOIRE, DELLE.
demeurant à ETUPES
- Monsieur BELOSSAT Philippe
Manager de service, UNION IMMOBILIERE DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE 25, BESANCON.
demeurant à JONCHEREY
- Monsieur BELTRAN Eric
Chef de chantier, S.A.S ALBIZZATI Père et Fils, DANJOUTIN.
demeurant à ANGEOT

- Monsieur **BIOJOUT Antoine**
Menuisier Animateur, **NOVOFERM FRANCE, BAVILLIERS.**
demeurant à **BREBOTTE**

- Monsieur **BITTIGER Bruno**
Plaquiste - Chef d'équipe, **SAS MANCINI, BELFORT.**
demeurant à **VALDOIE**

- Monsieur **BOILLETOT Christophe**
Maçon, **SCHENINI ET CIE, OFFEMONT.**
demeurant à **OFFEMONT**

- Madame **BOULANGER Dominique**
Conseiller appui gestion, **Direction Régionale de Pôle Emploi BFC, DIJON.**
demeurant à **CHATENOIS-LES-FORGES**

- Monsieur **BRICE Hervé**
Opérateur polyvalent UEP peinture, **PSA PEUGEOT CITROEN, SAUSHEIM.**
demeurant à **OFFEMONT**

- Monsieur **BROCARD Xavier**
Chaudronnier plieur, **ALSTOM, BELFORT.**
demeurant à **BELFORT**

- Monsieur **BRUEY Gérald**
Conducteur, **REGIE DES TRANSPORTS DU TERRITOIRE DE BELFORT,**
DANJOUTIN.
demeurant à **BELFORT**

- Monsieur **CANAL Patrick**
Technicien essais, **ALSTOM, BELFORT.**
demeurant à **GIROMAGNY**

- Monsieur **CARDOT Claude**
Chargé d'affaires, **TOTAL MARKETING FRANCE, NANTERRE.**
demeurant à **CRAVANCHE**

- Monsieur **CASTALAN Christian**
Technicien d'études, **ALSTOM, BELFORT.**
demeurant à **DANJOUTIN**

- Monsieur **CAUBIEN Bruno**
Responsable d'équipe, **GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.**
demeurant à **EVETTE-SALBERT**

- Madame **CHAMPAGNE Isabelle**
Aide-soignante, **ASSOCIATION HOSPITALIERE LES VERGERS,**
ROUGEMONT-LE-CHATEAU.
demeurant à **OFFEMONT**

- Monsieur **CHAPUIS Eric**
Cuisinier, **COMPASS GROUP FRANCE, SOCHAUX.**
demeurant à **MEZIRE**

- Monsieur **CHAPULLIOT Pascal**
Employé de banque, **CIC EST, STRASBOURG.**
demeurant à **OFFEMONT**

- Madame **CHOUFFOT Frédérique**
Employé administratif, **CERP - RHIN RHONE MEDITERRANEE, BELFORT.**
demeurant à **SAINT-GERMAIN-LE-CHATELET**

- Madame CORDIER Martine
Aide médico psychologique, ADAPEI DU TERRITOIRE DE BELFORT,
BELFORT.
demeurant à ESSERT
- Madame COURTET Nadine
Responsable achats projets, ALSTOM POWER SERVICE, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- Monsieur DAL GOBBO Bernard
CDC Maçonnerie, SCHENINI ET CIE, OFFEMONT.
demeurant à CHEVREMONT
- Madame DAOUDI Florence
Gestionnaire conseils allocataires, CAF DU DOUBS, MONTBELIARD.
demeurant à FECHÉ-L'ÉGLISE
- Monsieur DESPRETZ Alain
Conducteur cellule automatisée, EUROCAST, DELLE.
demeurant à OFFEMONT
- Madame DI PIETRO Franca
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER DE SAINT RÉMY, SAINT-REMY.
demeurant à TREVENANS
- Madame EGLINGER Christine
Chef de service des soutiens médico-sociaux, ADAPEI DU TERRITOIRE DE
BELFORT, BELFORT.
demeurant à BAVILLIERS
- Monsieur ETIENNE Jean-Luc
Chef d'équipe, VON ROLL FRANCE Ets Fils de Robinage, DELLE.
demeurant à GRANDVILLARS
- Monsieur FAILLACE Aurélio
Opérateur contrôle qualité, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,
BELFORT.
demeurant à PEROUSE
- Monsieur FAIVET Jean-Michel
Responsable carrosserie, SAS GROUPE NEDEY AUTOMOBILES,
MONTBELIARD.
demeurant à DANJOUTIN
- Monsieur FENDELEUR Patrick
Technicien qualité, ALSTOM, BELFORT.
demeurant à SEVENANS
- Monsieur FERRERO Philippe
Opérateur services généraux, ALSTOM POWER SYSTEMS ETS THERMAL
SYSTEMS, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- Monsieur FREMEAUX Michel
Responsable système de pose, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DELLE.
demeurant à LARIVIÈRE
- Monsieur GAAG Philippe
Technicien bureau d'études, ALSTOM, BELFORT.
demeurant à FRAIS

- Madame GALLIOT Josette
Employée libre-service, AUCHAN BELFORT, BESSONCOURT.
demeurant à BELFORT
- Monsieur GAUDARD Philippe
Magasinier, OPTIBELT FRANCE S.A.S., BURNHAUPT-LE-HAUT.
demeurant à MONTREUX-CHATEAU
- Monsieur GEAY Philippe
Opérateur fonderie, Société SICTA, AUXELLES-BAS.
demeurant à BELFORT
- Monsieur GEHANT Régis
Ingénieur - cadre, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à VALDOIE
- Monsieur GERMAIN Pascal
Fraiseur C.N., CITELE INDUSTRIE Pôle mécanique, OFFEMONT.
demeurant à LACOLLONGE
- Madame GERVASUTTI Annie
Technicienne du service médical, CNAMTS - DRSM B-FC, DIJON.
demeurant à DORANS
- Madame GIGANT Francine
Employée de fabrication, LABORATOIRES LOGISSAIN SA, ARGIESANS.
demeurant à CRAVANCHE
- Madame GIROL Marguerite
Ingénieur cadre, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à ELOIE
- Monsieur GOEPFERT Pascal
Responsable garantie projets TGV, ALSTOM, BELFORT.
demeurant à BAVILLIERS
- Madame GROSDÉMOUGE Maria-Grazia
Cadre administratif et financier, APEI SUD ALSACE, HIRSINGUE.
demeurant à RECHESY
- Monsieur GROSJEAN Gilles
Conducteur de ligne automatisée, ALSTOM POWER SYSTEMS, BFI FORT.
demeurant à EVETTE-SALBERT
- Monsieur GUERGOURI Mourad
Magasinier cariste, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à VALDOIE
- Monsieur GUYON Jean-Claude
Magasinier, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à ANGÉOT
- Madame GUYON Jeannine
Comptable, INSTITUTION SAINTE-MARIE, BELFORT.
demeurant à ESSERT
- Monsieur HARTIG Rodolphe
Projeteur devis installation, ALSTOM POWER SYSTEMS-THERMAL
SYSTEMS, CRAVANCHE.
demeurant à BAVILLIERS

- Madame HERB Agnès
Agent administratif principal, ADAPEI DU TERRITOIRE DE BELFORT,
BELFORT.
demeurant à SEVENANS
- Monsieur JACQUEMIN Franck
Responsable qualité industrielle, ALSTOM, BELFORT.
demeurant à VEZELOIS
- Madame JACQUOT Dominique
Comptable, AJ JAECK SARL, ARGIESANS.
demeurant à BELFORT
- Monsieur JAMOT Serge
Agent de maîtrise, VON ROLL FRANCE Ets Fils de Bobinage, DELLE.
demeurant à JONCHEREY
- Monsieur JEANBLANC Francis
Technicien Animateur de production, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE
SNC, BELFORT.
demeurant à EVETTE-SALBERT
- Monsieur LAVALETTE Eric
Ouvrier SNOP, ETUPES.
demeurant à BAVILLIERS
- Monsieur LEBEL Jean-Philippe
Technicien de montage, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,
BELFORT.
demeurant à VALDOIE
- Monsieur LENGERT Thierry
Conducteur, REGIE DES TRANSPORTS DU TERRITOIRE DE BELFORT,
DANJOUTIN.
demeurant à VALDOIE
- Monsieur LUCHETTA Georges
Ingénieur achats nouveaux produits, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE
SNC, BELFORT.
demeurant à DANJOUTIN
- Monsieur MARQUIS Philippe
Ingénieur résident groupe, VALEO MANAGEMENT SERVICES, PARIS
17EME.
demeurant à REPPE
- Monsieur MARTIN Bruno
Ingénieur - cadre, PSA PFUGOT CITROEN AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à BERMONT
- Madame MASSENET Virginie
Employée à domicile, DOMICILE 90, BELFORT.
demeurant à GIROMAGNY
- Monsieur MAZZONI Michel
Agent technique d'atelier, NIPSON TECHNOLOGY, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- Monsieur MESLI Michel
Conducteur - receveur, REGIE DES TRANSPORTS DU TERRITOIRE DE
BELFORT, DANJOUTIN.
demeurant à ANDELNANS

- Monsieur MOINAT Hervé
Cariste Manutentionnaire, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,
BELFORT.
demeurant à CRAVANCHE

- Madame MONNIER Laurence
Agent des services généraux, ADAPEI DU TERRITOIRE DE BELFORT,
BELFORT.
demeurant à ROPPE

- Monsieur MONNIER Martial
Agent de maîtrise, VON ROLL ISOLA FRANCE SA, DELLE.
demeurant à ANGEOT

- Monsieur MOREL Jacques
Ingénieur - cadre, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à GIROMAGNY

- Madame MOSSON Pascale
Employée administrative, SOCIETE GEODIS AUTOMOTIVE EST, ETUPES.
demeurant à BELFORT

- Monsieur NIFENECKER Alain
Ingénieur expert études, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,
BELFORT.
demeurant à BAVILLIERS

- Monsieur NOACCO Christian
Responsable de projets, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,
BELFORT.
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES

- Monsieur PASTORINO Alain
Technicien méthodes, CGR BEDEVILLE, DAMPIERRE-LES-BOIS.
demeurant à MOVAL

- Monsieur PEROZ Emmanuel
Superviseur, ALSTOM POWER SYSTEMS, BELFORT.
demeurant à ROUGEGOUTTE

- Monsieur POIVEY Bernard
Conducteur cellule automatisée, EUROCAST, DELLE.
demeurant à MORVILLARS

- Monsieur REMY Alain
Ingénieur devis/ventes, ALSTOM POWER SYSTEMS-THERMAL SYSTEMS,
CRAVANCHE.
demeurant à VALDOIE

- Madame RIOS Carole
Employé administratif, CERP - RHIN RHONE MEDITERRANEE, BELFORT.
demeurant à BELFORT

- Madame RODESCHINI Ericka
Chauffeur régional, TRANSPORTS VECATEL, VALENTIGNEY.
demeurant à COURTELEVANT

- Monsieur ROLLAND Philippe
Technicien essais, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à BAVILLIERS

- Monsieur ROQUE José
Conducteur cellule automatisée, EUROCAST, DELLE.
demeurant à DELLE
- Madame ROUCHE Christine
Ingénieur procédés, ALSTOM POWER SYSTEMS, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- Madame RUIZ Brigitte
Agent d'exploitation, C.E.R.P. RHIN-RHONE MEDITERRANEE, BAVILLIERS.
demeurant à LACOLLONGE
- Monsieur SANDRI Bernard
Conducteur cellule automatisée, EUROCAST, DELLE.
demeurant à DELLE
- Monsieur SCHMITZ Thierry
Technicien méthodes études, Société IPM FRANCE SAS, VIEUX-CHARMONT.
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
- Monsieur SCHNEITER Thierry
Délégué commercial, CAM BTP, STRASBOURG.
demeurant à MEROUX
- Madame SIMONIN Christiane
Technicienne logistique, ALSTOM, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- Madame SPINNER MARTIN Anne-Elisabeth
Educatrice spécialisée, ADAPEI DU TERRITOIRE DE BELFORT, BELFORT.
demeurant à LACOLLONGE
- Madame TORRES Nathalie
Employée de banque, CAISSE D'EPARGNE BFC, DIJON.
demeurant à VALDOIE
- Monsieur TOURNOUX Jean-Noël
Ingénieur - cadre, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à BELFORT
- Monsieur VENANT Thierry
Expert technique, ALSTOM POWER SYSTEMS, BELFORT.
demeurant à ESSERT
- Monsieur VERGES Paul
Ingénieur qualité achats, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,
BELFORT.
demeurant à DANJOUTIN
- Madame VERNIER Christine
Chargée des contrats collectifs santé, AVENIR MUTUELLE, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- Monsieur WARSZEWSKI Bruno
Conducteur, STEF TRANSPORT MULHOUSE, BURNHAUPT-LE-BAS.
demeurant à VAUTHIERMONT
- Madame WITH Danièle
Employée de banque, CCM PORTE D'ALSACE, DANNEMARIE.
demeurant à CHAVANNES-LES-GRANDS

- Monsieur ZHRANE Abdellatif
Monteur, CITELE INDUSTRIE Pôle mécanique, OFFEMONT.
demeurant à JONCHEREY

Article 4 : La médaille d'honneur du travail **GRAND OR** est décernée à :

- Monsieur ANDREINI Michel
Technicien méthode, ALSTOM POWER SERVICE, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- Monsieur ARISI Alain
Ouvrier qualifié, ADAPEI DU TERRITOIRE DE BELFORT, BELFORT.
demeurant à EGUENIGUE
- Monsieur BARAT Patrice
Technicien de la qualité, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES,
SOCHAUX.
demeurant à GROSNE
- Monsieur BERTRAND Michel
Professionnel des services, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES,
SOCHAUX.
demeurant à BELFORT
- Monsieur BLANCHARD François
Responsable maintenance, CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES DE
BEAUCOURT, BEAUCOURT.
demeurant à VALDOIE
- Monsieur BOISAUBERT François
Technicien études mécaniques, CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES DE
BEAUCOURT, BEAUCOURT.
demeurant à BEAUCOURT
- Monsieur BONHENRY Gabriel
Responsable technique de projet, GE ENERGY POWER CONVERSION
FRANCE, BELFORT.
demeurant à ESSERT
- Madame BONTEMPI Caroline
Assistante de direction, C.A.F DU TERRITOIRE DE BELFORT, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- Monsieur CARDOSO Américo
Moniteur, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à LACOLLONGE
- Madame CAUSERET Corinne
Employée qualifiée libre service, AUCHAN BELFORT, BESSONCOURT.
demeurant à AUTRECHENE
- Monsieur CHALMEY Christian
Professionnel logistique, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES,
SOCHAUX.
demeurant à BRETAGNE
- Madame COPIN Mireille
Opératrice polyvalente, DMC S.A.S., MULHOUSE.
demeurant à ETUEFFONT

- Monsieur CORTINOVIS Mario
Opérateur polyvalent UEP peinture, PSA PEUGEOT CITROEN
AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à GIROMAGNY
- Madame COUCHOT Elisabeth
Secrétaire livraisons retraitée, SAS GROUPE NEDEY AUTOMOBILES,
MONTBELIARD.
demeurant à CHEVREMONT
- Monsieur CRISCUOLO José
Monteur soudeur, ALSTOM, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- Monsieur CRISCUOLO Pierre
Chauffeur, REGIE DES TRANSPORTS DU TERRITOIRE DE BELFORT,
DANJOUTIN.
demeurant à CHEVREMONT
- Madame CUCHETET Odile
Vendeuse, GALERIES LAFAYETTE, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- Monsieur CUSENIER Philippe
Conducteur-receveur, REGIE DES TRANSPORTS DU TERRITOIRE DE
BELFORT, DANJOUTIN.
demeurant à BUC
- Monsieur DA CUNHA Antonio
Ouvrier, VON ROLL FRANCE Ets Fils de Bobinage, DELLE.
demeurant à MEZIRE
- Madame DECAUDIN Véronique
Agent de service intérieur, ADAPEI DU TERRITOIRE DE BELFORT,
BELFORT.
demeurant à MENONCOURT
- Monsieur DELOYE Roger
Opérateur polyvalent UEP cariste logistique, PSA PEUGEOT CITROEN
AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à FECHÉ-L'ÉGLISE
- Monsieur DESHAYES Jean-Luc
Opérateur polyvalent UEP ferrage, PSA PEUGEOT CITROEN
AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à BELFORT
- Monsieur DEVOILLE Jean-Pierre
Pilote système de production, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES,
SOCHAUX.
demeurant à BELFORT
- Madame DOUTAZ Monique
Professionnel des services, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES,
SOCHAUX.
demeurant à ROPPE
- Monsieur EGGENSPILLER François
Dépanneur, SAS GROUPE NEDEY AUTOMOBILES, MONTBELIARD.
demeurant à SAINT-GERMAIN-LE-CHATELET

- Monsieur FERNANDEZ José
Opérateur polyvalent UEP montage, PSA PEUGEOT CITROEN
AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à BEAUCOURT

- Monsieur FREMEAUX Michel
Responsable système de pose, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DELLE.
demeurant à LARIVIERE

- Madame FROIDEVAUX Marie-Anne
Responsable administratif et de gestion, Ordre des Avocats au Barreau de
Belfort, BELFORT.
demeurant à BELFORT

- Monsieur GILLET Patrick
Magasiner Cariste, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à AUXELLES-BAS

- Monsieur HAMACHE Mohamed
Chauffeur routier, SOCIETE GEODIS AUTOMOTIVE EST, ETUPES.
demeurant à FOUSSEMAGNE

- Monsieur HEHL Fabian
Conducteur, REGIE DES TRANSPORTS DU TERRITOIRE DE BELFORT,
DANJOUTIN.
demeurant à VEZELOIS

- Monsieur HEIDET Serge
Chaudronnier, ALSTOM, BELFORT.
demeurant à LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT

- Monsieur JAKOVLJEVIC Zlatibor
Agent logistique, SNOB, ETUPES.
demeurant à DELLE

- Monsieur JEANNENOT Jean-Marie
Chef de chantier turbine, ALSTOM POWER SERVICE, BELFORT.
demeurant à ANJOUTEY

- Madame KIENE Annie
Opérateur polyvalent UEP peinture, PSA PEUGEOT CITROEN
AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à JONCHEREY

- Madame LABRE Martine
Agent des services hospitaliers, ASSOCIATION HOSPITALIERE,
GIROMAGNY.
demeurant à GIROMAGNY

- Monsieur LACROIX Jean-Luc
Opérateur polyvalent UEP mécanique, PSA PEUGEOT CITROEN
AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à BEAUCOURT

- Madame LAMBERT Corinne
Employée, AUCHAN BELFORT, BESSONCOURT.
demeurant à MENONCOURT

- Monsieur LE COSQUER Christian
Vérificateur de perception, MARFINA - PAYS DE MONTBELIARD-
VOUJEAUCOURT.
demeurant à PHAFFANS

- Monsieur LINDERME Gérard
Outilleur, SNOP, ETUPES.
demeurant à FAVEROIS

- Monsieur LOTZ Hubert
Technicien traitement de commandes, CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES
DE BEAUCOURT, BEAUCOURT.
demeurant à BELFORT

- Monsieur MAGGI Lino
Technicien d'essai - mise au point, PSA PEUGEOT CITROEN
AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES

- Monsieur MARTINEAU Eric
Fraiseur, CITELE INDUSTRIE Pôle mécanique, OFFEMONT.
demeurant à VALDOIE

- Madame MARZOUG Evelyne
Opératrice polyvalente, DMC S.A.S., MULHOUSE.
demeurant à BELFORT

- Monsieur MATHIEU Eric
Aide maçon, S.A.S ALBIZZATI Père et Fils, DANJOUTIN.
demeurant à BELFORT

- Madame MENGIN Edith
Ingénieur - cadre, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à BELFORT

- Monsieur MESLI Michel
Conducteur - receveur, REGIE DES TRANSPORTS DU TERRITOIRE DE
BELFORT, DANJOUTIN.
demeurant à ANDELNANS

- Madame MORITZ Chantal
Technicien en informatique, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES,
SOCHAUX.
demeurant à PETIT-CROIX

- Monsieur NAJOSKY Philippe
Responsable achats service général, SAS GROUPE NEDEY
AUTOMOBILES, MONTBELIARD.
demeurant à BELFORT

- Monsieur NAPPEZ Robert
Ingénieur - cadre, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à BESSONCOURT

- Monsieur NOVELIN Pascal
Technicien, ALSTOM, BELFORT.
demeurant à VALDOIE

- Monsieur OGOR Alain
Contrôleur réception, ALSTOM POWER SYSTEMS, BELFORT.
demeurant à BELFORT

- Monsieur OLLMANN René
Peintre, ALSTOM, BELFORT.
demeurant à BELFORT

- Monsieur OUDOT Pascal
Régleur Monteur, VMC PECHE, MORVILLARS.
demeurant à GRANDVILLARS

- Monsieur PARIS-RODRIGO Joseph
Ouvrier professionnel de fabrication, VON ROLL ISOLA FRANCE SA, DELLE.
demeurant à CHAVANATTE

- Monsieur PETITPERRIN Hervé
Technicien atelier, REGIE DES TRANSPORTS DU TERRITOIRE DE
BELFORT, DANJOUTIN.
demeurant à LARIVIERE

- Madame PHEULPIN Nadine
Agent des services logistiques, ASSOCIATION HOSPITALIERE,
GIROMAGNY.
demeurant à CHAUX

- Monsieur PHEULPIN Patrick
Acheteur, ALSTOM POWER SYSTEMS, BELFORT.
demeurant à CHAUX

- Monsieur PLANCHENOT Pascal
Ouvrier professionnel, SOCIETE USIDUC SARL, FAVEROIS.
demeurant à JONCHEREY

- Monsieur POLLI Patrick
Opérateur polyvalent UEP emboutissage, PSA PEUGEOT CITROEN
AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à BAVILLIERS

- Madame PRENEZ Françoise
Ingénieur - cadre, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, SOCHAUX.
demeurant à BOURG-SOUS-CHATELET

- Monsieur RAVAUX Claude
Technicien essais, ALSTOM, BELFORT.
demeurant à BAVILLIERS

- Monsieur RIBEIRO Antonio
Mécanicien - monteur, ALSTOM POWER SERVICE, BELFORT.
demeurant à BAVILLIERS

- Madame RICHERT Odile
Comptable, SODECC, AUDINCOURT.
demeurant à GROSMAGNY

- Madame SALAS Hélène
Collaboratrice qualifiée, REGIE DES TRANSPORTS DU TERRITOIRE DE
BELFORT, DANJOUTIN.
demeurant à BELFORT

- Monsieur SANDOZ Bernard
Technicien méthodes, ALSTOM, BELFORT.
demeurant à ARGIESANS

- Monsieur STRUB Philippe
Responsable métrologie, CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES DE
BEAUCOURT, BEAUCOURT.
demeurant à BEAUCOURT

- Monsieur VASENER Jean-Marc
Ingénieur, GE ENERGY POWER CONVERSION FRANCE, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- Monsieur VERDIERE Gérard
Technicien méthodes bobinage, ALSTOM POWER SERVICE, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- Monsieur VERNIER Jacques
Responsable conformité et sécurité, ALSTOM POWER SYSTEMS-THERMAL
SYSTEMS, CRAVANCHE.
demeurant à BELFORT
- Monsieur WEBER Jean-Louis
Technicien bureau d'études, ALSTOM POWER SYSTEMS-THERMAL
SYSTEMS, CRAVANCHE.
demeurant à BELFORT
- Monsieur WEISS Dominique
Usineur Rectifieur CN, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
demeurant à BELFORT
- Madame WIART Ghislaine
Conductrice, REGIE DES TRANSPORTS DU TERRITOIRE DE BELFORT,
DANJOUTIN.
demeurant à BAVILLIERS
- Monsieur ZAUGG Benjamin
Opérateur essais plateforme, CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES DE
BEAUCOURT, BEAUCOURT.
demeurant à JONCHEREY
- Madame ZAUGG Marie-Christine
Responsable administration des ventes, SNOF, ETUPES.
demeurant à BELFORT
- Monsieur ZELLAGUI Salah
Monteur, ALSTOM, BELFORT.
demeurant à VETRIGNE

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 6: Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet de madame la préfète du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture du Territoire de Belfort.

Fait à Belfort, le 12 DEC. 2018

Sophie ELIZEON

Préfecture

90-2018-12-28-001

Arrêté conférant le titre de maire honoraire à Mme Nelly
WISS ancien maire de Dorans

PREFETE DU TERRITOIRE DE BELFORT

Préfecture

Direction du cabinet
Bureau de la représentation de l'Etat
et de la communication interministérielle

ARRÊTÉ n°
conférant le titre de maire honoraire

LA PREFETE DU TERRITOIRE DE BELFORT
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-35 ;

VU le décret du 22 août 2017 nommant M.Matthieu BLET, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Territoire de Belfort ;

VU le décret du 25 octobre 2017 nommant Mme Sophie ELIZEON préfète du Territoire de Belfort ;

VU la demande formulée par monsieur Jean-Pierre DEMARCHE, 1^{er} vice-président du syndicat de gestion des immeubles intercommunaux de Bermont, en date du 16 novembre 2018, sollicitant l'attribution du titre de maire honoraire à l'intention de madame Nelly WISS, maire de Dorans de 1995 à 2014 ;

CONSIDÉRANT que madame Nelly WISS remplit les conditions requises pour obtenir le titre de maire honoraire ;

SUR proposition de monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet de madame la préfète du Territoire de Belfort,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Madame Nelly WISS, ancien maire de Dorans, est nommée maire honoraire ;

ARTICLE 2 : Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet de madame la préfète du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera notifiée à l'intéressée et dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs.

Fait à Belfort, le

28 DEC. 2018



Sophie ELIZEON

Préfecture

90-2018-12-27-001

Arrêté fixant pour l'année 2019 la liste des journaux
habilités à publier les annonces judiciaires et légales et à
recevoir les appels à candidatures des SAFER, dans le

liste des journaux habilités à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2019 dans le
Territoire de Belfort

90



PREFETE DU TERRITOIRE DE BELFORT

Préfecture

Direction de la citoyenneté et de la légalité
Pôle des collectivités territoriales
et de la démocratie locale

ARRETE

fixant pour l'année 2019 la liste des journaux habilités à publier les annonces judiciaires et légales et à recevoir les appels à candidatures des SAFER, dans le Territoire de Belfort

LA PREFETE DU TERRITOIRE DE BELFORT
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 modifiée concernant les annonces judiciaires et légales,

VU le décret n° 55-1650 du 17 décembre 1955 modifié relatif aux annonces judiciaires et légales,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU l'arrêté interministériel du 21 décembre 2012 modifié relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales

VU l'arrêté n° 90-2018-10-23-004 du 23 octobre 2018 portant délégation de signature à Madame Elise DABOUIS, Sous-Préfète, Secrétaire Générale de la Préfecture du Territoire de Belfort,

VU les demandes d'habilitation présentées par les directeurs des journaux L'EST REPUBLICAIN, L'EST REPUBLICAIN LUNDI, LA TERRE DE CHEZ NOUS et LES AFFICHES DE LA HAUTE-SAONE ou leurs représentants, au titre de l'année 2019

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'instruire en vue de leur habilitation, les demandes des journaux visés ci-dessus et que, compte tenu du contexte local, il peut être dérogé au seuil minimal fixé par le décret du 17 décembre 1955 modifié le 14 décembre 2007 pour le journal de LA TERRE DE CHEZ NOUS qui publie les annonces judiciaires et légales dans l'Aire Urbaine Belfort-Montbéliard

SUR proposition de Madame la Sous-Préfète, Secrétaire Générale de la Préfecture :

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Pour l'année 2019 la liste des journaux habilités à insérer les annonces judiciaires et légales est arrêtée comme suit pour le département du Territoire de Belfort :

- L'EST REPUBLICAIN – rue Théophraste Renaudot – 54185 HEILLECOURT Cedex
- L'EST REPUBLICAIN LUNDI - rue Théophraste Renaudot - 54185 HEILLECOURT Cedex
- LES AFFICHES DE LA HAUTE-SAONE – 29 Avenue de la République – B.P. 157 – 70204 LURE Cedex
- LA TERRE DE CHEZ NOUS, 130 bis rue de Belfort B.P. 939-25021 BESANCON CEDEX

Les insertions doivent être conformes aux dispositions législatives et réglementaires.

ARTICLE 2 : Les journaux ci-dessus désignés sont habilités à recevoir les appels à candidatures des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER).

ARTICLE 3 : L'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce publiées dans les journaux précités sera complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale, dans les conditions définies par le décret n°2012-1547 du 28 décembre 2012.

ARTICLE 4 : Les tarifs d'insertion et notamment le prix de la ligne d'annonces judiciaires et légales sont fixés chaque année par un arrêté conjoint du ministre de l'économie et des finances et de la ministre de la culture et de la communication.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la préfète du Territoire de Belfort ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 6 : Madame la Sous-Préfète, Secrétaire Générale de la Préfecture du Territoire de Belfort est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs des services de l'Etat du Territoire de Belfort et transmis aux représentants des journaux concernés.

Une copie sera adressée à :

- Monsieur le procureur général près la cour d'appel de Besançon,
- Monsieur le président du tribunal de commerce de Belfort,
- Monsieur le président de la chambre interdépartementale des notaires à Besançon,
- Monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations à du Territoire de Belfort,
- Monsieur le directeur départemental des territoires à BELFORT,
- Monsieur le représentant du journal LES AFFICHES DE LA HAUTE-SAONE,
- Monsieur le directeur de la publication du journal LA TERRE DE CHEZ NOUS,
- Monsieur le directeur général des journaux L'EST REPUBLICAIN et L'EST REPUBLICAIN LUNDI.

Fait à Belfort, le **27 DEC. 2018**

Pour la Préfète et par délégation
La Sous-Préfète, Secrétaire Générale,



Elise DABOUIS

Préfecture

90-2018-12-26-001

Arrêté mettant fin à l'exercice des compétences du syndicat mixte d'aménagement et de gestion de la zone d'activité de

l'Aéroparc (SMAGA)

Fin d'exercice des compétences du SMAGA



PREFETE DU TERRITOIRE DE BELFORT

Préfecture

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Pôle des Collectivités Territoriales
et de la Démocratie Locale

ARRETE

mettant fin à l'exercice des compétences du syndicat mixte d'aménagement et de gestion de la zone d'activité de l'Aéroparc (SMAGA)

LA PREFETE DU TERRITOIRE DE BELFORT
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L.5721-7, L.5211-25-1 et L.5211-26 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 25 octobre 2017 paru au Journal officiel du 26 octobre 2017 nommant Madame Sophie ELIZEON, Préfète du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté préfectoral n°02055 du 2 décembre 1996 modifié, relatif aux statuts du syndicat mixte d'aménagement et de gestion de la zone d'activité de l'Aéroparc ;

Vu l'arrêté préfectoral n°90-2016-12-14-001 en date du 14 décembre 2016, portant fusion de la communauté de l'agglomération belfortaine et de la communauté de communes du Tilleul et de la Bourbeuse et créant Grand Belfort communauté d'agglomération (GBCA) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°906 2016-12-14-002 en date du 14 décembre 2016, portant fusion de la communauté de communes du Pays sous Vosgien et de la communauté de communes de la Haute-Savoire et créant la communauté de communes des Vosges du Sud (CCVS) ;

VU l'arrêté préfectoral n°90-2018-10-23-004 du 23 octobre 2018 portant délégation de signature à Madame Elise Dabouis Sous-Préfète, Secrétaire Générale de la préfecture du Territoire de Belfort ;

Vu le courrier de Monsieur le Président de GBCA du 21 décembre 2018 précisant que GBCA n'adhérera pas au SMAGA ;

CONSIDERANT que le SMAGA a pour objet de réaliser ou faire réaliser l'aménagement, le développement et la mise en valeur de la zone d'activité de l'Aéroparc et d'assurer le respect des modalités de répartition, entre les collectivités adhérentes, du produit de la contribution économique territoriale affectée au site de l'Aéroparc ;

CONSIDERANT que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a étendu les compétences obligatoires des communautés d'agglomération et des communautés de communes en supprimant la notion d'intérêt communautaire pour ces compétences ;

1 rue Bartholdi – 90 020 BELFORT Cedex - Tél 03.84.57.00.07 - Fax. 03 84 21 32 62
Horaires et conditions d'accueil sur <http://www.territoire-de-belfort.gouv.fr>



CONSIDERANT que les communautés d'agglomération et de communes sont obligatoirement compétentes, depuis le 1^{er} janvier 2017, en matière de développement économique ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article L.5216-7 du CGCT les communes de GBCA ont été retirées du SMAGA au 1^{er} janvier 2017 ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article L.5214-21 du CGCT les communautés de communes des Vosges du Sud et du Sud Territoire sont devenues membres du SMAGA au 1^{er} janvier 2017, en lieu et place de leurs communes membres, en application du mécanisme de représentation substitution ;

CONSIDERANT que toutes les collectivités composant le SMAGA sont, depuis le 1^{er} janvier 2017, situées à l'extérieur du périmètre territorial sur lequel s'exerçaient les compétences du syndicat ;

CONSIDERANT que ces compétences sont détenues, depuis le 1^{er} janvier 2017, par GBCA, lequel n'est pas membre du SMAGA ;

CONSIDERANT que suite à ces changements affectant sa composition et ses compétences, le SMAGA est, à compter du 1^{er} janvier 2017, dissous de plein droit, en application de l'article L.5211-7 du CGCT ;

CONSIDERANT que les modalités de liquidation du syndicat mixte ne sont pas encore définies ;

Sur proposition de Madame la Sous-Préfète, Secrétaire Générale de la préfecture

ARRETE

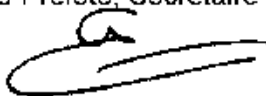
ARTICLE 1^{er} – Il est mis fin à l'exercice des compétences du syndicat mixte d'aménagement et de gestion de la zone d'activité de l'Aéroparc à compter du 1^{er} janvier 2017.

ARTICLE 2 - La dissolution du syndicat mixte d'aménagement et de gestion de la zone d'activité de l'Aéroparc sera prononcée lorsque les modalités de liquidation de ce syndicat auront été fixées, dans les conditions prévues aux articles L.5211-25-1 et L.5211-26 du code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 3 – Madame la Sous-Préfète, Secrétaire Générale de la préfecture de Belfort, Monsieur le Président du syndicat mixte d'aménagement et de gestion de l'Aéroparc sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques et qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Fait à Belfort, le **26 DEC. 2018**

Pour la Préfète et par délégation,
la Sous-Préfète, Secrétaire Générale,



Elise DABOUIS

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision administrative, vous avez la possibilité de former un recours administratif dans le délai de deux mois :

Soit un recours gracieux auprès de la Préfète du Territoire de Belfort, 1 rue Bartholdi, 90020 BELFORT Cedex. Votre recours doit être écrit et exposer les arguments et faits nouveaux. Vous êtes prié de bien vouloir joindre à votre recours une copie de la décision contestée

Soit un recours hiérarchique auprès du ministère de l'intérieur, Place Beauvau, 75800 PARIS Cedex 08. Votre recours doit être écrit et exposer les arguments et faits nouveaux. Vous êtes prié de bien vouloir joindre à votre recours une copie de la décision contestée.

Si vous entendez contester la légalité des présentes décisions, vous pouvez, dans un délai de 2 mois, former un recours devant la juridiction administrative par un écrit, si possible dactylographié, contenant l'exposé des faits et des arguments juridiques précis que vous invoquez. Vous êtes prié de bien vouloir joindre à votre recours une copie de la décision contestée.

Ce recours doit être enregistré au greffe du tribunal administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier, 25044 BESANCON Cedex 3.

Préfecture

90-2018-12-21-007

arrêté portant annulation d'une subvention attribuée au titre
de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour
l'année 2018



PRÉFÈTE DU TERRITOIRE DE BELFORT

Préfecture

Service d'animation des politiques publiques interministérielles
Bureau de l'aménagement du territoire

ARRÊTÉ portant annulation d'une subvention attribuée au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2018

LA PRÉFÈTE DU TERRITOIRE DE BELFORT
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions, en particulier son article 103 ;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, notamment ses articles 101 à 104 ;

VU la loi n°2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018, notamment ses articles 157 et 158 ;

VU les articles L 2334-32 à L 2334-39 et R 2334-19 à R 2334-35 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU le décret n°86-629 du 16 juillet 1996 relatif au contrôle financier déconcentré ;

VU le décret n°2002-1522 du 23 décembre 2002 relatif aux modalités d'attribution de la DGE des communes et modifiant le code général des collectivités territoriales (partie réglementaire) ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 ;

VU le décret n°2011-514 du 10 mai 2011 relatif aux dotations de l'État aux collectivités territoriales et à la péréquation des ressources fiscales des départements ;

VU le décret du 25 octobre 2017 nommant Mme Sophie ELIZEON préfète du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté n° 90-2018-10-23-004 du 23 octobre 2018 portant délégation de signature à Madame Elise DABOUIS, Sous-Préfète, Secrétaire Générale de la préfecture du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté préfectoral n° 90-2018-12-12-005 du 12 décembre 2018 portant attribution à la commune de BAVILLIERS d'une subvention de 243 639 € au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2018, calculée sur une dépense subventionnable de 500 000 € HT, pour l'aménagement d'un parc urbain ;

VU la circulaire NOR : INTB1240718C du 17 décembre 2012 de Monsieur le Ministre de l'Intérieur fixant les modalités de répartition de la DETR ;

VU la circulaire NOR : INTB1804776J du 9 mars 2018 notifiant l'enveloppe départementale d'un montant de 2 181 748 € pour l'année 2018 ;

VU les décisions prises par la commission d'élus prévue à l'article L 2334-37 du code général des collectivités territoriales lors de sa réunion du 23 octobre 2017 ;

CONSIDERANT le reliquat DETR 2018 constaté en fin d'exercice budgétaire ;

SUR proposition de Madame la Sous-Préfète, Secrétaire Générale de la préfecture :

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté préfectoral n° 90-2018-12-12-005 du 12 décembre 2018 portant attribution d'une subvention de 243 639 € à la commune de BAVILLIERS au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2018, est annulé.

ARTICLE 2 : Madame la Sous-Préfète, Secrétaire Générale de la préfecture du Territoire de Belfort est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame la Directrice Régionale des Finances Publiques de la région Bourgogne Franche-Comté et à Monsieur le Maire de BAVILLIERS.

Fait à Belfort, le 21 DEC. 2018

La préfète

Pour la Préfète et par délégation,
la Secrétaire Générale,



LINE CAPOUIS

Préfecture

90-2018-12-21-008

arrêté portant attribution d'une subvention au titre de la
DETR pour l'année 2018



PREFETE DU TERRITOIRE DE BELFORT

Préfecture

Service d'animation des politiques publiques interministérielles
Bureau de l'aménagement du territoire

ARRETE portant attribution d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2018

LA PRÉFÈTE DU TERRITOIRE DE BELFORT
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions, en particulier son article 103 ;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, notamment ses articles 101 à 104 ;

VU la loi n°2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018, notamment ses articles 157 et 158 ;

VU les articles L 2334-32 à L 2334-39 et R 2334-19 à R 2334-35 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU le décret n°96-629 du 16 juillet 1996 relatif au contrôle financier déconcentré ;

VU le décret n°2002-1522 du 23 décembre 2002 relatif aux modalités d'attribution de la DGE des communes et modifiant le code général des collectivités territoriales (partie réglementaire) ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 ;

VU le décret n°2011-514 du 10 mai 2011 relatif aux dotations de l'État aux collectivités territoriales et à la péréquation des ressources fiscales des départements ;

VU le décret du 25 octobre 2017 nommant Mme Sophie ELIZEON préfète du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté du 23 octobre 2018 portant délégation de signature à Madame Elise DABOUIS, Sous-Préfète, Secrétaire Générale de la préfecture du Territoire de Belfort ;

VU la circulaire NOR : INTB1240718C du 17 décembre 2012 de Monsieur le Ministre de l'Intérieur fixant les modalités de répartition de la DETR ;

VU la circulaire NOR : INTB1804776J du 9 mars 2018 notifiant l'enveloppe départementale d'un montant de 2 181 748 € pour l'année 2018 ;

VU les décisions prises par la commission d'élus prévue à l'article L 2334-37 du code général des collectivités territoriales lors de sa réunion du 23 octobre 2017 ;

CONSIDERANT la demande de subvention présentée par le maire de la commune de Bavilliers ;

Sur proposition de Madame la Sous-Préfète, Secrétaire Générale de la préfecture du Territoire de Belfort,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Sur les crédits ouverts au budget du Ministère de l'Intérieur, sur le programme 119, action n°1, sous-action n°1, une subvention est accordée à la commune de Bavilliers, dans les conditions suivantes :

Maître d'ouvrage	commune de Bavilliers
Nature de l'opération	aménagement d'un parc urbain
Montant des travaux HT (Dépense Subventionnable)	500 000,00 €
Montant de la subvention	225 498,01 €
Taux de subvention	45,10 %
Calendrier prévisionnel de l'opération	début des travaux en avril 2018

ARTICLE 2 : Le montant de la subvention est calculé à partir du montant hors taxe de l'opération pour laquelle elle est accordée, tel qu'il ressort du/des devis ou marché(s) estimatif(s). Le montant définitif de la subvention est calculé par application du taux de subvention figurant dans l'arrêté attributif au montant HT de la dépense réelle, plafonné au montant prévisionnel HT de la dépense subventionnable. Ce taux ainsi que la nature de la dépense subventionnable ne peuvent être modifiés par rapport à l'arrêté attributif initial.

ARTICLE 3 : La subvention sera annulée de plein droit si l'opération pour laquelle elle a été accordée n'a pas reçu un commencement d'exécution dans un délai de deux ans à compter de la notification de la présente décision. Néanmoins, une prorogation de la validité de l'arrêté attributif pour une période qui ne peut excéder un an pourra être accordée au vu des justifications apportées.

ARTICLE 4 : Lorsque l'opération n'a pas été déclarée achevée dans un délai de quatre ans à compter de la date de déclaration du début d'exécution, celle-ci est considérée comme terminée. Aucune demande de paiement ne pourra intervenir après expiration de ce délai. Toutefois, une prorogation du délai d'exécution pour une durée qui ne peut excéder deux ans pourra, exceptionnellement, par décision motivée, être accordée, sous réserve que le projet initial ne soit pas dénaturé et que l'inachèvement de l'opération ne soit pas imputable au bénéficiaire.

ARTICLE 5 : La subvention sera versée dans les conditions suivantes :

- Une avance représentant 30 % du montant prévisionnel peut être versée au vu du document informant la préfète du commencement d'exécution de l'opération ;

- Des acomptes, n'excédant pas au total 80 % du montant prévisionnel de la subvention, pourront être versés en fonction de l'avancement de l'opération au vu des pièces justificatives des paiements effectués par la commune, notamment sur présentation des factures acquittées accompagnées d'un état récapitulatif qui se présentera sous la forme d'une liste de mandats de paiement, établi par le maître d'ouvrage, dont le règlement est certifié par le comptable public de la commune.

Ces documents devront être accompagnés d'un certificat de demande d'acompte(s) signé par le maire.

- Le solde de la subvention sera versé, après transmission des pièces justificatives de tous les paiements effectués par la commune, notamment sur présentation des factures acquittées accompagnées d'un état récapitulatif qui se présentera sous la forme d'une liste de mandats de paiement, établi par le maître d'ouvrage, dont le règlement est certifié par le comptable public de la commune.

Ces documents devront être accompagnés d'un certificat signé par le maire, attestant de l'achèvement de l'opération ainsi que de la conformité de ses caractéristiques par rapport à l'arrêté attributif.

Aussi, il sera mentionné sur ce certificat d'achèvement de travaux, le coût final (HT) de l'opération ainsi que les modalités finales de financement de cette dernière. Ce document permettra donc de vérifier le respect de la règle de plafonnement des aides publiques.

ARTICLE 6 : Le reversement total ou partiel de la subvention sera demandé dans les cas suivants :

- Si l'affectation de l'investissement subventionné a été modifiée sans autorisation avant l'expiration du délai fixé dans l'arrêté attributif de la subvention ;

- En cas de dépassement du plafond des aides publiques, fixé à 70 % ou 80 % de la dépense subventionnable, le solde de la subvention devra être diminué d'autant afin de rester dans les limites du plafond des aides publiques ;

- Si l'opération n'est pas réalisée dans le délai de quatre ans à compter de la date de déclaration du début d'exécution de l'opération.

ARTICLE 7 : Madame la Sous-Préfète, Secrétaire Générale de la préfecture du Territoire de Belfort est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame la Directrice Régionale des Finances Publiques de la région Bourgogne Franche-Comté et au maire de la commune de Bavilliers.

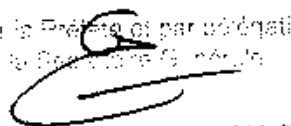
Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Belfort, le 21 DEC 2018

La Préfète,

Pour la Préfète et par dérogation,

la Secrétaire Générale



Elise DANOUIS

Préfecture

90-2018-12-26-003

Arrêté portant autorisation d'équipement d'un véhicule de
feux bleus de catégorie B pour la société EURL WIART
de BELFORT



PRÉFÈTE DU TERRITOIRE DE BELFORT

Préfecture
Cabinet
Service des sécurités
Bureau de la sécurité publique

Arrêté préfectoral n°

portant autorisation d'équipement d'un véhicule
de feux bleus de catégorie B
pour la société EURL WIART, 16 boulevard de Lattre de Tassigny à BELFORT

LA PRÉFÈTE DU TERRITOIRE DE BELFORT
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU le Code de la route, notamment les articles R 311-1 6.6 et R 313-27 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 22 août 2017 nommant Monsieur Matthieu BLET, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète du Territoire de Belfort ;

VU le décret du 25 octobre 2017 nommant Madame Sophie ELIZÉON, préfète du département du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté ministériel du 30 octobre 1987 modifié relatif aux dispositifs spéciaux de signalisation des véhicules d'intervention urgente et notamment son article 5 ;

VU l'arrêté du 29 octobre 2015 portant homologation des règles de bonnes pratiques relatives au prélèvement d'organes à finalité thérapeutique sur personne décédée notamment le paragraphe V-1.1. de l'annexe ;

VU les statuts de l'EURL WIART mis à jour en date du 10 octobre 2017 suite à cessions de parts sociales ;

VU le courrier en date du 20 septembre 2018 de Monsieur Pierre ROCHE, directeur de l'Hôpital Nord Franche-Comté relatif aux prestations de transports sanitaires et de biens au profit de l'Hôpital Nord Franche-Comté à l'EURL WIART - 16 Boulevard de Lattre de Tassigny à BELFORT (90000) ;

VU l'acte d'engagement de l'EURL WIART relatif à l'exécution d'un marché (lot n° 3) au profit de l'Hôpital Nord Franche-Comté - 100 route de Moval à Trévenans s'exécutant à compter du 1^{er} octobre 2018 pour une durée de 12 mois et concernant le transport d'organes à haut risque ;

VU la liste des conducteurs habilités à conduire dans le cadre du marché public précité en date du 30 octobre 2018 ;

VU l'extrait d'immatriculation principale au registre du commerce et des sociétés en date du 11 septembre 2018 ;

VU le certificat d'immatriculation du véhicule Peugeot 508 immatriculé EN-273-VV.



SUR proposition de Monsieur le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche-Comté.

ARRETE

ARTICLE 1 : L'EURL WIART située 16 Boulevard de Lattre de Tassigny à BELFORT (90000) est autorisée à équiper le véhicule Peugeot 508 immatriculé EN-273-VV de dispositifs lumineux spéciaux de catégorie B en vue d'effectuer des transports d'organes à haut risque dans le cadre du marché signé avec l'Hôpital Nord Franche-Comté.

ARTICLE 2 : Les chauffeurs habilités à conduire dans le cadre du marché précité sont Monsieur Damien BOUCARD, gérant de l'EURL WIART et Madame Christelle VALNAUD.

ARTICLE 3 : Cette décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa réception directement auprès de l'administration, soit auprès de la préfète, soit auprès du ministre de l'intérieur. Si aucune réponse n'est reçue dans un délai de 2 mois à compter de la date du recours, celui-ci doit être considéré comme rejeté.

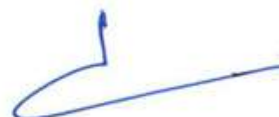
Un recours peut également être fait au greffe du Tribunal administratif, 30 rue Charles Nodier 25044 Besançon cedex 3 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Il doit être fait au plus tard avant la fin du deuxième mois suivant la réception de la présente décision ou du deuxième mois suivant la date de la réponse défavorable de l'administration au recours. Dans tous les cas, ce recours doit être écrit, exposer la situation, les arguments ou faits nouveaux et comprendre copie de la décision contestée.

Aucun recours ne suspend l'application de la présente décision.

ARTICLE 4 : Le sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète du Territoire de Belfort et le directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne Franche-Comté sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Damien BOUCARD, gérant de l'EURL WIART et à l'Hôpital Nord Franche-Comté.

Belfort, le 26 DEC. 2018

Pour la préfète, et par délégation,
Le sous-préfet, directeur de cabinet,



Matthieu BLET



Préfecture

90-2018-12-26-002

Arrêté portant modification des statuts du syndicat mixte
interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA) - Retrait
de la compétence "eau"

Modification des statuts du SMIBA, retrait compétence eau



PREFETE DU TERRITOIRE DE BELFORT

Préfecture

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Pôle des Collectivités Territoriales
et de la Démocratie Locale

ARRETE

portant modification des statuts du syndicat mixte interdépartemental du
Ballon d'Alsace (SMIBA)
Retrait de la compétence « eau »

LA PREFETE DU TERRITOIRE DE BELFORT
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-17 et L5721-2,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU l'arrêté ministériel en date du 24 août 1971, modifié, portant création du syndicat mixte interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA),

VU l'arrêté préfectoral n°90-2018-10-23-004 du 23 octobre 2018 portant délégation de signature à madame Elise DABOUIS, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture du Territoire de Belfort,

VU la délibération du conseil syndical du SMIBA, en date du 14 juin 2018, se prononçant sur le retrait de la compétence « eau »,

VU les délibérations des membres du SMIBA se prononçant favorablement sur la restitution de la compétence : département du Haut-Rhin (12/10/18), commune de Saint Maurice sur Moselle (20/09/18), communauté de communes des Hautes-Vosges (25/09/18),

VU les avis réputés favorables du département du Territoire de Belfort, de la communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach et de la communauté de communes des Vosges du Sud,

CONSIDERANT que la majorité requise, telle qu'elle est définie par le code général des collectivités territoriales, est atteinte,

SUR proposition de madame la sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture,



ARRETE

ARTICLE 1er : La compétence « eau » exercée par le SMIBA est restituée aux communes de Lepuix, Saint Maurice sur Moselle (88) et Sewen (68) au 31 décembre 2018.

ARTICLE 2 : La totalité de l'actif du réseau d'eau potable est transféré en nature à titre gratuit à la commune de Lepuix.

Les résultats ainsi que le passif (restes à recouvrer, comptes de tiers, comptes de bilan, dépenses irrécouvrables) sont repris dans le budget principal du SMIBA.

ARTICLE 3 : Madame la sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture du Territoire de Belfort et monsieur le président par intérim du SMIBA, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État et dont copie sera adressée aux membres du SMIBA et à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques du Territoire de Belfort.

Belfort, le **26 DEC. 2018**

Pour la Préfète et par délégation,
la sous-préfète, secrétaire générale,



Elise DABOUIS

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision administrative, vous avez la possibilité de former un recours administratif dans le délai de deux mois :

Soit un recours gracieux auprès de la Préfète du Territoire de Belfort, 1 rue Bartholdi, 90020 BELFORT Cedex. Votre recours doit être écrit et exposer les arguments et faits nouveaux. Vous êtes prié de bien vouloir joindre à votre recours une copie de la décision contestée.

Soit un recours hiérarchique auprès du ministère de l'intérieur, Place Beauvau, 75800 PARIS Cedex 08. Votre recours doit être écrit et exposer les arguments et faits nouveaux. Vous êtes prié de bien vouloir joindre à votre recours une copie de la décision contestée.

Si vous entendez contester la légalité des présentes décisions, vous pouvez, dans un délai de 2 mois, former un recours devant la juridiction administrative par un écrit, si possible dactylographié, contenant l'exposé des faits et des arguments juridiques précis que vous invoquez. Vous êtes prié de bien vouloir joindre à votre recours une copie de la décision contestée.

Ce recours doit être enregistré au greffe du tribunal administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier, 25044 BESANCON Cedex 3.

Préfecture

90-2018-12-28-002

modifiant l'arrêté n°90-2018-12-21-002 du 21 décembre
2018 portant création de la commune nouvelle de
Meroux-Moval et prononçant la dissolution du syndicat
intercommunal de gestion multiple de Meroux et Moval



PREFETE DU TERRITOIRE DE BELFORT

Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Pôle des Collectivités Territoriales
et de la Démocratie Locale

ARRETE n°

modifiant l'arrêté n°90-2018-12-21-002 du 21 décembre 2018
portant création de la commune nouvelle de Meroux-Moval et prononçant la dissolution du
syndicat intercommunal de gestion multiple de Meroux et Moval

LA PREFETE DU TERRITOIRE DE BELFORT
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2113-1 et suivants,
L5212-33 et D2112-1 ;

VU la loi n° 2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune
nouvelle, pour des communes fortes et vivantes ;

VU l'arrêté préfectoral n°90-2018-10-23-004 du 23 octobre 2018 portant délégation de signature à
Madame Elise DABOUI, Sous-Préfète, Secrétaire Générale de la préfecture du Territoire de
Belfort ;

VU l'arrêté préfectoral n°90-2018-12-21-002 du 21 décembre 2018 portant création de la
commune nouvelle de Meroux-Moval ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de modifier l'arrêté préfectoral n° 90-2018-12-21-002 du
21 décembre 2018 pour y intégrer des précisions complémentaires dans les articles 2, 4 et 6 et y
ajouter les articles 6 bis à 6 quater ;

Sur proposition de Madame la Sous-Préfète, Secrétaire Générale de la préfecture ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : l'article 2 est modifié comme suit :

« **ARTICLE 2** : la commune nouvelle prend le nom de Meroux-Moval. Son siège est fixé 2 place
de la Mairie à Meroux-Moval (90400). **Le chef-lieu de la commune nouvelle est situé à la
mairie de Meroux** ».

ARTICLE 2 : l'article 4 est modifié comme suit :

« **ARTICLE 4** : à compter de sa création et jusqu'au prochain renouvellement général du conseil
municipal, la commune nouvelle est administrée par un conseil municipal composé de l'ensemble
des membres en exercice des conseils municipaux des communes fondatrices, dans les
conditions fixées à l'article L2113-7 du code général des collectivités territoriales ».

1 rue Bartholdi – 90 020 BELFORT Cedex - Tél 03.84.57.00.07 - Fax. 03 84 21 32 62
Horaires et conditions d'accueil sur <http://www.territoire-de-belfort.gouv.fr>



« Ce conseil municipal élira lors de sa première séance le maire et les adjoints de la commune nouvelle ».

« Entre le 1er janvier 2019 et la date de l'élection du maire et des adjoints de la commune nouvelle, celle-ci est administrée, pour les seuls actes conservatoires et urgents, sur le territoire de l'ancienne commune de Moyal par le maire de ladite commune en fonction au 31 décembre 2018 et sur le territoire de l'ancienne commune de Meroux par le maire en fonction au 31 décembre 2018 ou en leur absence par leurs adjoints respectifs pris dans l'ordre du tableau ».

ARTICLE 3 : l'article 6 est modifié comme suit :

« ARTICLE 6 : les biens, droits et obligations des anciennes communes sont dévolus à la commune nouvelle.

La création de la commune nouvelle entraîne sa substitution dans toutes les délibérations et dans tous les actes pris par les communes de Meroux et Moyal. Les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire entre les parties. Les cocontractants sont informés de cette substitution par la commune nouvelle.

L'intégralité de l'actif et du passif des anciennes communes de Meroux et de Moyal, constatée au 31 décembre 2018 est transférée à la commune nouvelle de Meroux-Moyal ».

ARTICLE 4 : les articles 6 bis à 6 quater sont ajoutés comme suit :

« ARTICLE 6 BIS : les résultats d'investissement et de fonctionnement des anciennes communes de Meroux et Moyal, constatés au 31 décembre 2018 sont repris par la commune nouvelle de Meroux-Moyal conformément au tableau de consolidation des comptes établi par le comptable public ».

« ARTICLE 6 TER : le centre communal d'action sociale de la commune nouvelle reprend les résultats de fonctionnement d'une part et les résultats d'investissement d'autre part, du centre communal d'action sociale de la commune de Meroux, ces deux résultats étant constatés pour chacun à la date d'entrée en vigueur de sa création ».

« ARTICLE 6 QUATER : conformément aux dispositions des articles L5212-33 et L5721-7 du code général des collectivités territoriales, la création de la commune nouvelle Meroux-Moyal emporte dissolution de plein droit du syndicat intercommunal à gestion multiple de Meroux et Moyal.

L'ensemble des biens, résultats d'investissement et de fonctionnement, droits et obligations du syndicat intercommunal à gestion multiple de Meroux et Moyal est transféré à la commune nouvelle.

La création de la commune nouvelle entraîne sa substitution dans toutes les délibérations et dans tous les actes pris par le syndicat supprimé.

L'ensemble des personnels du syndicat intercommunal à gestion multiple de Meroux et Moyal est réputé relever de la commune nouvelle dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les siennes. L'article L5111-7 leur est applicable ».

ARTICLE 5 : les autres articles sont sans changement.

ARTICLE 6 : la Sous-Préfète, Secrétaire Générale de la préfecture, le directeur départemental des finances publiques et les maires des communes de Meroux et Moval, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée ainsi qu'aux présidents des établissements publics de coopération intercommunale dont les deux communes sont membres, au directeur départemental des archives départementales, au directeur départemental des territoires, au directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations et au directeur régional de l'institut de la statistique et des études économiques (INSEE).

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et fera l'objet d'une mention au journal officiel de la République Française.

28 DEC. 2018

Pour la Préfète et par délégation,
La Sous-Préfète, Secrétaire Générale,



Elise DABOUIS

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision administrative, vous avez la possibilité de former un recours administratif dans le délai de deux mois :

Soit un recours gracieux auprès de la Préfète du Territoire de Belfort, 1 rue Bartholdi, 90020 BELFORT Cedex. Votre recours doit être écrit et exposer les arguments et faits nouveaux. Vous êtes prié de bien vouloir joindre à votre recours une copie de la décision contestée.

Soit un recours hiérarchique auprès du ministère de l'intérieur, Place Beauvau, 75600 PARIS Cedex 08. Votre recours doit être écrit et exposer les arguments et faits nouveaux. Vous êtes prié de bien vouloir joindre à votre recours une copie de la décision contestée.

Si vous entendez contester la légalité des présentes décisions, vous pouvez, dans un délai de 2 mois, former un recours devant la juridiction administrative par un écrit, si possible dactylographié, contenant l'exposé des faits et des arguments juridiques précis que vous invoquez. Vous êtes prié de bien vouloir joindre à votre recours une copie de la décision contestée.

Ce recours doit être enregistré au greffe du tribunal administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier, 25044 BESANCON Cedex 3.

